

# Pratiques et défis de la souveraineté alimentaire dans la coopération internationale

UN RECUEIL DE FICHES PRATIQUES PROPOSÉES  
PAR LA PLATEFORME SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE  
DE LA FÉDÉRATION GENEVOISE DE COOPÉRATION.

## Introduction



### Rédaction :

Denis Ruysschaert.

### Coordination :

Isabelle Lejeune.

### Contributeur-trice-s :

Eliane Longet,  
Anne Gueye Girardet,  
Alessandra Genini,  
Isabelle Lejeune,  
Philippe Egger,  
Christophe Vadon,  
Roger Zurcher  
Alejandro Mackinnon  
et Alain Vergeylen.

De nos jours, plus de 500 millions de paysannes et paysans travaillant moins de 2 hectares par exploitation produisent plus du tiers de l'alimentation mondiale avec une productivité supérieure aux grandes exploitations et des impacts positifs avérés sur la qualité des produits, l'équité sociale et la gestion de l'environnement. Pour autant, ces personnes et leurs contributions ne sont pas reconnues et l'essor de l'agro-industrie les précarise chaque jour davantage.

Sur ce constat, la souveraineté alimentaire défend le mode de production des petits agriculteurs et agricultrices et leurs droits en encourageant leur reconnaissance sur le plan politique. Elle est promue par un nombre toujours croissant d'acteurs, incluant les Nations Unies, certains gouvernements et les associations.

La souveraineté alimentaire constitue un enjeu stratégique majeur pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies pour la période 2015-2030. Elle contribue à éradiquer la pauvreté (objectif 1), éliminer la faim (objectif 2), promouvoir la santé et le bien-être (objectif 3) et l'égalité des sexes (objectif 5), donner des emplois décents (objectifs 8), réduire les inégalités (objectif 10), établir des modes de consommation et de production durables (objectif 12), lutter contre le changement climatique (objectif 13), préserver la vie terrestre (objectif 15), jeter les bases pour l'avènement d'une société pacifique (objectif 16) et établir des partenariats pour la réalisation des ODD (objectif 17).

Ces objectifs sont repris dans la déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (aussi nommé en anglais: United Nations Declaration on the Rights of Peasants and Other People Working in Rural Areas – UNDROP). Cette Déclaration constitue un instrument précieux de plaidoyer pour les acteurs du développement car elle énonce les objectifs en terme de Droits des paysans-nes et d'obligation des Etats ([↩ viacampesina.org](http://viacampesina.org)). Regroupant une soixantaine d'organisations membres (OM) basées dans le Canton de Genève qui travaillent dans la coopération internationale, la Fédération genevoise de coopération (FGC) s'est engagée de longue date pour soutenir la souveraineté alimentaire. La Plateforme Souveraineté Alimentaire (PSA) fédère quatorze OM actives sur le sujet. Elle a publié « Les familles paysannes sèment l'avenir » en 2017 et a rédigé la Déclaration en faveur de la souveraineté alimentaire adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale de la FGC en 2019.

Cette Déclaration pose huit principes : priorité à la production locale ; reconnaissance des droits des paysan-ne-s ; droit d'accès aux ressources ; participation des populations à la définition des politiques agricoles ; pratiques agroécologiques ; prix justes ; commerce international équitable et accès à une alimentation saine et diversifiée.

## Nos engagements sont les suivants

### PRIORITÉ À L'AGRICULTURE PAYSANNE FAMILIALE ET À LA PRODUCTION AGRICOLE LOCALE, PAR :

- la promotion d'une agriculture paysanne agroécologique qui valorise une production alimentaire saine et le bien-être des paysans et des paysannes ;
- la facilitation à l'accès des paysan·ne·s aux formations et aux financements adaptés ;
- la création de circuits courts de commercialisation.

### FICHES A B C G

### RECONNAISSANCE DES DROITS DES PAYSANS, DES PAYSANNES ET DES AUTRES PERSONNES TRAVAILLANT DANS LES ZONES RURALES, PAR :

- la promotion et l'application des droits des paysan·ne·s inscrits dans la Déclaration des Nations Unies adoptée en décembre 2018 ;
- la reconnaissance des droits des femmes et le renforcement de la place des paysannes dans la société ;
- l'établissement d'espaces de discussions démocratiques sur le rôle de l'agriculture paysanne familiale et la souveraineté alimentaire.

### FICHES D E

### DROIT D'ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES, EN PARTICULIER À LA TERRE, À L'EAU ET AUX SEMENCES, PAR :

- la reconnaissance de régimes fonciers qui garantissent le droit à la terre des paysan·ne·s ;
- la promotion du droit d'accès à l'eau et à la préservation de cette ressource commune vitale ;
- la défense de la biodiversité par des pratiques agricoles adaptées.

### FICHE A

### PARTICIPATION DES POPULATIONS À LA DÉFINITION DES POLITIQUES AGRICOLES, PAR :

- des soutiens et collaborations à des plateformes de plaidoyer locales, nationales et sous-régionales de défense et promotion de l'agriculture paysanne familiale ;
- la promotion de modalités d'aide au développement favorisant l'autonomie des acteurs de base ;

### FICHES B D E

- l'établissement de cadres d'échanges et de formations favorisant le partage des savoirs et des expériences au Sud et au Nord.

### PRIORITÉ AUX PRATIQUES CULTURALES AGROÉCOLOGIQUES, PAR :

- la priorisation de pratiques agroécologiques respectueuses des sols et de l'environnement, favorisant la diversité des cultures, des variétés végétales locales et des races animales ;
- la valorisation des savoirs endogènes.

### FICHES A C F

### DES PRIX AGRICOLES TENANT COMPTE DES COÛTS DE PRODUCTION, PAR :

- la création et le renforcement des coopératives, associations et autres structures créées par les paysan·ne·s ;
- la promotion de politiques agricoles qui rémunèrent au juste prix la production de l'agriculture paysanne.

### FICHES B G

### UN COMMERCE INTERNATIONAL PLUS ÉQUITABLE, PAR :

- la promotion de plaidoyers au Sud et au Nord en faveur de la souveraineté alimentaire ;
- le soutien aux plaidoyers pour une meilleure cohérence entre coopération au développement et politiques commerciales au Nord et pour un commerce international plus équitable, notamment pour le commerce agricole.

### FICHES A C E

### L'ACCÈS UNIVERSEL À UNE ALIMENTATION SAINE ET DIVERSIFIÉE, PAR :

- la promotion du droit des consommateur·trice·s à être pleinement informés de l'origine et la composition des produits alimentaires ;
- des actions de sensibilisation du public sur les bienfaits du consommer local et d'une alimentation saine et diversifiée.

### FICHE G

## Les fiches

Soutenir l'ensemble des OM de la FGC dans la concrétisation de la Déclaration est une préoccupation majeure de la PSA. Ainsi, les huit fiches de ce recueil se veulent un outil pour orienter les OM à transformer ces principes en actions concrètes lors de la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets. Chaque fiche se concentre sur un aspect particulier de la souveraineté alimentaire, propose des moyens pratiques pour le traiter et rend compte des obstacles à surmonter. Il est indispensable de considérer que les questionnements se complètent mutuellement. En effet, l'intégration de la souveraineté alimentaire dans les projets de développement demande une vision transformatrice globale et un changement structurel des pratiques. L'ordre de présentation des fiches suit la logique de mise en œuvre de projets de souveraineté alimentaire.



### A « Vers une nouvelle éthique agro-alimentaire » illustre :

- les valeurs fondamentales d'égalité entre êtres humains, ainsi que la centralité du respect de l'environnement dans les approches basées sur la souveraineté alimentaire ;
- les caractéristiques opposées de l'agriculture paysanne fondée sur la SA et de la production agro-industrielle.



### B « Modèles économiques, pérennité et entrepreneuriat » explique :

- l'importance de partir de la perspective des paysan-ne-s et de travailler avec des organisations existantes ;
- la nécessité de soutenir l'entrepreneuriat en travaillant sur la rentabilité des productions et en développant les compétences des personnes, notamment les jeunes.



### C « Formation, démultiplication et diffusion des pratiques » souligne :

- l'impératif de considérer les paysan-ne-s comme générateurs de savoirs mais également dans leur rôle de multiplicateurs potentiel-le-s des bonnes pratiques ;
- l'exigence de penser les formations à partir des réalités locales aussi bien sur le plan du contenu que de la logistique des ateliers.



### D « Approches et démarches de participation » détaille :

- les différences d'approche entre la participation comme un moyen ou comme une finalité des projets de développement ;
- des pistes pour obtenir une adhésion sociale plus large qui dépasse le cadre du projet.



### E « Organisations paysannes et réseaux » déchiffre :

- les enjeux du passage des initiatives individuelles à une structure collective afin d'obtenir des résultats et de constituer un plaidoyer efficace pour faire entendre les revendications ;
- les facteurs de réussite pour que les organisations paysannes se structurent et travaillent en réseau.



### F « Agroécologie pour une nouvelle politique agricole » expose :

- l'agroécologie et la gestion des ressources naturelles ;
- l'utilisation des initiatives agroécologiques afin de plaider pour une transformation des politiques agricoles vers la durabilité.



### G « Accès au marché et commercialisation » indique :

- les différentes pistes possibles pour davantage peser dans les filières et mieux vivre de ses productions ;
- l'opportunité de miser sur la transparence et les échanges entre acteurs pour un renforcement mutuel.



### H « Vers des indicateurs pour piloter la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire » propose :

- un éventail d'indicateurs d'évaluations et leurs raisons d'être pour améliorer continuellement la pertinence des activités et mesurer leurs impacts à long terme ;
- des points d'attention pour éviter les principaux obstacles dans l'application des indicateurs.

## Capitaliser le passé pour construire l'avenir

Ce recueil de fiches est le fruit d'un processus qui s'est déroulé sur plusieurs mois. Les organisations qui font partie de la Plateforme Souveraineté Alimentaires (PSA) se sont, dans un premier temps, penchées sur leurs propres pratiques afin d'en faire sortir les éléments saillants dans le cadre d'une première fiche de collecte d'informations. Ces expériences ont par la suite été présentées en détail au cours de deux journées de discussion organisées par la PSA. Pour transformer le contenu ainsi collecté en véritables fiches de capitalisation, il a fallu réaliser un travail d'analyse et de synthèse qui a été confié à Denis Ruyschaert de Swissaid Genève. Sur cette base, huit thématiques majeures ont été identifiées et pour chacune une fiche a été rédigée.

En 2024  
dans le monde,  
**26 %**  
des emplois  
proviendront  
de l'agriculture,  
soit 877 millions  
de paysans et  
paysannes.

Source : BIT statistiques  
(en ligne).

Chaque fiche vise à présenter une des facettes de la souveraineté alimentaire, non seulement d'un point de vue conceptuel, mais aussi et surtout en puisant dans les pratiques et les exemples issus des OM.

Les organisations et personnes membres de la PSA, et particulièrement les membres du comité de pilotage, ont été mobilisées tout au long du processus, afin d'apporter leurs expériences et faire part de leurs observations et commentaires. Les partenaires du Sud ont également été partie prenante de cette réflexion collective.



Par ce biais la PSA souhaite consolider ses acquis en la matière et se projeter dans le futur. Il ne s'agit naturellement pas de cristalliser un savoir à tout jamais, mais plutôt de l'explicitier pour pouvoir le partager, l'enrichir, l'adapter, mais aussi le corriger au fur et à mesure des échanges et des expériences.

Les pratiques illustrées dans ces fiches démontrent que les exploitations paysannes, les coopératives, les groupements avec lesquels les OM de la FGC ont l'honneur de travailler, sont capables de relever les défis d'une agriculture nourrissant le monde. Le rôle de nos organisations et de la PSA est de les appuyer, d'amplifier leurs voix et valoriser les résultats afin de convaincre celles et ceux qui doutent des capacités paysannes à travers le monde. Les fiches thématiques qui suivent illustrent cet engagement partagé qui nous aidera à porter plus loin le message d'une souveraineté alimentaire en marche.

Les pays pauvres  
représentent  
**70 %**  
de l'emploi  
agricole mondial.

Sources : BIT statistiques  
(en ligne).

Avec le soutien du partage des savoirs

**FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement

### LES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA PLATEFORME SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE DE LA FGC (PSA) :

Association Suisse-Cameroun, CETIM, E-changer Genève, FH Suisse, Genève Tiers-Monde, GRAD-s, Graine de Baobab, IRED, Jardins de Cocagne Solidarité N+S, Philéa, SeCoDév, Swissaid-Genève, Tourism for Help et Uniterre.



L'invention de l'agriculture a marqué une étape dans l'histoire de l'humanité. Durant une dizaine de milliers d'années, elle s'est développée sur la base des ressources locales disponibles. L'industrialisation croissante au XX<sup>ème</sup> siècle a amorcé un changement radical, qui dans les pays du Sud s'est donné dans le contexte et les conditions du rapport colonial. Dans un premier temps, les améliorations des rendements dus à l'industrialisation agricole ont été perçues de manière positive. Mais, depuis quelques décennies, ses impacts négatifs se font cruellement ressentir : l'agriculture industrielle nivelle les paysages, élimine des espèces et réduit la diversité génétique ; elle diminue la fertilité des sols allant jusqu'à la désertification ; enfin, elle affecte négativement la situation économique et politique des paysan-ne-s.

L'industrie agroalimentaire et la production agricole industrielle sont devenues les deux extrêmes d'une filière alimentaire mondiale aux effets désastreux. Dans son ensemble, elle est responsable de la moitié des émissions mondiales de gaz à effet de serre, elle engendre une surproduction d'aliments de faible qualité nutritive et elle fait chuter les prix au détriment des paysan-ne-s. De plus, elle pollue la nature et participe à la « malbouffe » qui touche la moitié des personnes sur la planète, engendrant de graves problèmes de santé.

## En quoi la souveraineté alimentaire permettrait de construire une nouvelle éthique agro-alimentaire respectueuse de la nature et de relations humaines ?

### L'ÉMERGENCE DE LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE

Les paysan-ne-s du Nord et du Sud sont particulièrement touché-e-s par la montée des inégalités sociales et par la dégradation de notre planète, car leurs produits n'obtiennent que de bas prix dans le système agroalimentaire actuel. Ils et elles sont aussi les premier-ère-s affecté-e-s par les atteintes à nos éco-

systèmes, avec leur production agricole périssant en raison de la sécheresse, de la dégradation des sols ou de la réduction de la biodiversité. Il en résulte la situation absurde, où beaucoup de personnes actives dans la production d'aliments issus de l'agriculture souffrent de la faim.

Face à cette situation, la notion de « souveraineté alimentaire » a émergé ces vingt-cinq dernières années, mondialement portée par un mouvement de lutte contre la globalisation destructrice des terroirs et communautés paysannes. Construite de manière participative, cette notion promeut un modèle de société basé sur le bien-vivre en milieu rural, avec ses aspects culturels et ses dynamiques territoriales. Elle se trouve à la convergence de plusieurs courants de pensée et d'action, tels que les revendications des mouvements paysans, les pratiques des peuples autochtones, les prises de position de consommateurs-trices critiques, les promoteurs-trices de la culture biologique et du commerce équitable.

**En Afrique sub-saharienne, près de 20 % de la population souffre de la faim.**

**L'objectif de développement durable « Faim zéro en 2030 » risque de ne pas être atteint.**

Source : FAO, 2020, L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, Rome.

### LES VALEURS CENTRALES

La notion de souveraineté alimentaire pose le principe du droit des peuples – les producteurs et productrices de nourriture associé·e·s aux autres citoyen·ne·s – de définir et de construire leur propre système de production et de consommation alimentaire, du niveau local au global. Il s'agit d'une démarche éthique qui inspire un ensemble de pratiques. La souveraineté alimentaire repose sur deux valeurs fondamentales :

- L'égalité entre les êtres humains, notamment concernant l'accès des hommes et des femmes à une alimentation suffisante en quantité et en qualité ;
- Le respect de l'environnement, base de la vie sur terre.

Dans cette optique, le travail de la terre est pensé dans une relation équilibrée entre les paysan·ne·s et la nature. L'écosystème produit des aliments nécessaires à l'humanité et les paysan·ne·s s'appuient sur les cycles de la nature et le rythme des saisons. Les populations paysannes nourrissent la terre en matière organique au moyen de différentes méthodes de fertilisation, privilégient sa santé

vivante au lieu de son exploitation comme un matériau inerte et utilisent la lutte agrobiologique, plutôt que l'éradication des ravageurs par l'agrichimie.

Des éléments de cette démarche éthique se retrouvent dans de nombreuses cultures, religions et chez des penseurs de toutes les régions du monde à travers les âges. Présente dans de nombreuses représentations, la terre mère nourricière reconnaît l'être humain comme une partie d'un tout.

### DES PRATIQUES GUIDÉES PAR L'ÉTHIQUE

Démarche éthique, la souveraineté alimentaire est également une pratique. Les organisations de la FGC mènent des actions en coopération avec leurs partenaires au Sud pour mettre en œuvre les principes de la souveraineté alimentaire.

Les projets de souveraineté alimentaire agissent sur toute la chaîne alimentaire, de la production aux champs en passant par la transformation alimentaire jusqu'à la consommation, en respectant les valeurs d'égalité et des relations équilibrées avec la nature. Il s'agit par exemple de l'amélioration de la formation des paysan·ne·s, de l'échange des pratiques agroécologiques, de la préservation et de la production de semences paysannes adaptées localement, de la promotion du consommateur local, de l'accès à des revenus équitables pour les producteurs-trices. Ainsi, chaque action s'inscrit dans une redéfinition globale de nos rapports aux autres êtres humains, aux autres êtres vivants, et à la nature qui nous englobe.

Mettre en avant les valeurs qui sous-tendent la souveraineté alimentaire est d'autant plus important que de nombreux acteurs (gouvernements, associations ; etc.) privilégient la « sécurité alimentaire » qui met l'accent sur la quantité produite dans un territoire ou un pays sans se préoccuper de qui produit quoi, comment et au bénéfice de qui.

Les projets agro-alimentaires des Organisations membres (OM) de la Plateforme Souveraineté Alimentaire (PSA) s'inscrivent dans cette démarche éthique qui allie l'équité sociale et le respect de l'environnement. Les OM considèrent les paysan·ne·s comme les acteurs centraux de leur propre développement, elles reconnaissent et valorisent les connaissances locales, en particulier celles des plus marginalisés, elles permettent aux acteurs-trices de reprendre confiance en mettant en avant leurs pratiques traditionnelles tout en y intégrant de nouvelles. Dans tous les projets des OM, le choix d'une agriculture paysanne durable valorise le travail des femmes, contribue à une équité entre producteurs-trices et à une égalité entre bénéficiaires.

Les OM soutiennent les populations paysannes pour qu'elles contrôlent davantage la production et la distribution de cette production. Elles sont conscientes que l'accès aux ressources financières, à la terre ou aux semences est nécessaire pour garder ce contrôle et établir des relations équitables. Elles font la promotion de méthodes participatives permettant l'émergence de solutions concertées. Ces OM soutiennent la constitution de groupements ou de coopératives. Ceci demande du temps et des formations pour apprendre à maîtriser les circuits de production, la commercialisation en circuits courts et la promotion du consommateur local.

Enfin, elles aident à partager des expériences vécues. Elles facilitent l'échange de pratiques et la constitution de réseaux d'interaction des connaissances, notamment grâce aux nouvelles technologies.



**La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles.**

Extrait de la déclaration de Nyéléni, 2007.

## Le soutien du CETIM à Via Campesina

Le CETIM a facilité le travail de Via Campesina et autres organisations rurales et les négociations au sein des Nations Unies durant près de deux décennies concernant la Déclaration des droits des paysan-ne-s des Nations Unies. Depuis son adoption en décembre 2018, l'organisation travaille à la mise en œuvre des principes contenus dans cette Déclaration, aussi bien dans chaque pays que plus globalement. Le CETIM part du constat que les paysan-ne-s sont des acteurs clefs de la souveraineté alimentaire, la lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité. Pourtant leurs droits sont souvent bafoués et les populations paysannes subissent de multiples discriminations. Quatre-vingt pour

cent des personnes qui souffrent de la faim et de l'extrême pauvreté vivent dans les zones rurales. La plupart sont des paysan-ne-s. Chaque jour des fermes disparaissent faute de prix rémunérateurs ou d'accès aux ressources productives. Des paysan-ne-s sont chassé-e-s de leurs terres ou tué-e-s lorsqu'ils-elles revendiquent simplement leurs droits. Pour le CETIM, la mise en œuvre du droit est fondamentale. Par son engagement constant, le CETIM prépare donc le terrain pour la mise en place d'un mécanisme international destiné à veiller à l'application de la Déclaration sur les droits des paysans. Il mène également un travail de formation, d'information et de sensibilisation autour des principes clefs de la Déclaration.

## Agriculture industrielle vs souveraineté alimentaire

	AGRICULTURE INDUSTRIELLE	SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
<b>Vision du monde</b>	Agriculture productiviste Nature = espace à conquérir Humain = dominateur	Agriculture réconciliée avec la nature Nature = vie à apprivoiser Humain = partie intégrante de la nature
<b>Principes d'action</b>	Les produits agricoles sont des matières premières ; la production la plus rentable à court terme est recherchée ; on « exploite » la planète et ses terres.	Les produits agricoles font partie d'un ensemble où agriculture, alimentation et nature sont interdépendantes. La production se base sur la connaissance et le respect des écosystèmes.
<b>Vision générale de la production</b>	La terre est un simple substrat et un facteur de production. Les intrants extérieurs apportent les éléments nutritifs. Les produits chimiques éliminent les parasites. L'environnement est standardisé pour une croissance rapide de la plante. La biodiversité diminue et la dégradation des ressources naturelles s'accroît.	La terre est respectée ainsi que les paysan-ne-s. Ils-elles adaptent le système agricole, associent certaines plantes entre elles, et valorisent la combinaison élevage-agriculture. Diversifiées, les méthodes agricoles sont adaptées à leur environnement et opèrent sur des surfaces restreintes. La biodiversité est maintenue ou augmentée.
<b>Considération des paysan-ne-s</b>	L'agriculteur-trice est un-e exploitant-e. Soumis au prix du marché, il-elle recherche une augmentation des rendements pour obtenir des « gains marginaux » par rapport à la concurrence. La main d'œuvre est remplacée par les machines, les surfaces par exploitation s'agrandissent, le besoin en capitaux à investir augmente. L'utilisation des énergies fossiles grandit. Les paysan-ne-s deviennent des exécutant-e-s assurant les tâches les plus répétitives.	Les droits des paysan-ne-s sont respectés. Les paysan-ne-s exercent un contrôle sur les ressources nécessaires à leur production agricole comme la terre, les semences et les autres ressources naturelles (plans d'eau, pâturages, etc.). Les paysan-ne-s ont un poids économique et politique dans les prises de décision les concernant, par exemple sur la redistribution d'un prix juste le long de la filière. La politique publique soutient ces paysan-ne-s par un accès privilégié : aux services publics (eau potable et installations sanitaires, écoles, transports publics, etc.) ; aux crédits ; à la formation ; à un système de sécurité sociale, etc.
<b>Considération des consommateurs-trices</b>	La production d'aliments est standardisée. Le prix est fixé selon le marché, souvent biaisé par d'importantes subventions dans les pays riches. Les produits perdent en qualité nutritive. Le prix le plus bas est recherché sans considération de l'apport nutritif, ni l'impact sur l'écosystème.	La production d'aliments de haute valeur nutritive et goûteux est privilégiée dans le respect des écosystèmes. La qualité est primordiale, le nombre de variétés élevé, le lien entre les paysan-ne-s et les consommateurs-trices est étroit.
<b>Mots clés</b>	Exploitation, rendement maximisé, standardisation, simplification, mécanisation, intrants (biocides), prédation, mort.	Gestion d'un agroécosystème équilibré, optimisé, diversité, avec une grande résilience, et un équilibre de la vie humaine, animale et végétale.



En Afrique  
sub-saharienne,

**42 %**

de la population vit  
en pauvreté extrême,  
soit 413 millions de  
personnes (2015).

**80 %**

des personnes pauvres  
vivent principalement  
de l'agriculture et  
de l'élevage.

Source : Banque mondiale, Indicateurs de  
développement dans le monde (en ligne).

### LES QUESTIONS À SE POSER

Mettre en œuvre l'éthique de la souveraineté alimentaire nécessite de se poser des questions d'ordre philosophique, social et pratique. Bien que fondamentales, elles sont encore peu présentes dans la logique gestionnaire d'un projet de développement. Pour combler ce vide, les dépositaires de projets agro-alimentaires peuvent s'appuyer sur les questionnements suivants pour entamer leurs réflexions :

- Ce projet renforce-t-il l'égalité entre les êtres humains et le respect de la nature ?
- Permet-il de renforcer les capacités des bénéficiaires à mettre en œuvre des actions basées sur les principes de la souveraineté alimentaire ?
- Ce projet cherche-t-il à améliorer des pratiques de production durables ?
- Ce projet valorise-t-il le savoir, les pratiques et la manière de voir des paysan-ne-s ?
- Assure-t-il une pleine et effective participation des paysan-ne-s en tant qu'acteurs et actrices, concepteurs et moteurs du changement ?
- Ce projet permet-t-il de questionner les modes de consommation et fait-il la promotion du consommateur local ?
- À partir des actions du projet, est-il possible d'élargir les réflexions et les actions en lien avec la souveraineté alimentaire afin de créer une réelle dynamique locale, voire au-delà ?

“

Les produits agricoles ne sont pas des marchandises comme les autres. L'agriculture est étroitement liée à la vie des sociétés, à leur organisation sociale, à leur santé, à leur âme. Elle n'est pas qu'économique, elle a une dimension spirituelle, sociale, politique, culturelle et environnementale.”

Christine von Garnier,  
Antenne suisse du Réseau foi-justice.

Avec le soutien du partage des savoirs

**FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION**  
Mettons le monde en mouvement

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Déclaration de Nyéléni pour la souveraineté alimentaire
- 📄 La Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan-ne-s.  
Coline Hubert. Avant-propos de Jean Ziegler (2019)
- Association Centre Europe- Tiers Monde (Cetim).
- Via Campesina



Dans le monde entier, les exploitations paysannes font preuve d'une grande productivité par leur adaptation au contexte local. Mais les matières premières cultivées et produites ont de faibles marges bénéficiaires et sont soumises à de nombreux aléas tant au niveau de la production (climat, ravageurs) que de la commercialisation (produits périssables). Ces problèmes structurels ont été amplifiés par le développement d'un commerce international mal régulé qui a fait baisser le prix des produits agricoles locaux. La diminution des risques est une préoccupation primordiale des paysan-ne-s, alors que les projets de développement portent des innovations qui intrinsèquement tendent à les augmenter. La mise en œuvre de projets de développement doit prendre en considération cette aversion au risque de la part des populations impliquées.

## Comment assurer des revenus décents aux petits producteurs et productrices dans le cadre des projets agro-alimentaires ?

### RENFORCER L'AUTONOMIE ORGANISATIONNELLE

Se doter de capacités d'action collective constitue souvent un premier pas vers une meilleure maîtrise de la production et de sa valorisation (**Voir aussi fiche E : Organisations paysannes et réseau**). Mais créer des groupes de paysan-ne-s de manière ad-hoc pour un projet comporte plusieurs limites. Les paysan-ne-s marginalisé-e-s souvent illettré-e-s peinent à acquérir les compétences techniques, financières, sociales et politiques nécessaires dans le court laps de temps d'un projet. De plus, il convient de soutenir les capacités de gestion souvent faibles en raison d'une alphabétisation limitée, du manque de pratique dans la tenue des registres comptables et des fortes traditions orales.

Pour ces raisons, il est plus judicieux de travailler avec des organisations préexistantes (coopératives, groupements, associations) qui ont déjà de l'expérience. L'éthique de souveraineté alimentaire requiert une participation inclusive des membres tant dans les organes de décision que dans la mise en œuvre des projets. Et ceci également au niveau des instances faïtières, où les organisations paysannes sont souvent insuffisamment représentées. En soutenant les capacités organisationnelles de ses membres, l'organisation faïtière permet aussi aux coopératives de base de construire leur autonomie économique. Les associations au Nord ont intérêt à travailler dans cette optique avec leurs partenaires de terrain, naturellement en évitant les démarches intrusives ou dirigistes.

### ENCOURAGER L'AUTONOMIE TECHNIQUE

Le savoir séculaire des paysan-ne-s est dévalorisé par une combinaison de facteurs : il produirait des denrées à peu de valeur ajoutée facilement multipliable qui entraînerait une tendance historique à la baisse de leur prix, il ne serait plus adapté aux conditions climatiques locales, il amènerait l'érosion des sols dans un contexte de sur-utilisation de la terre avec l'explosion démographique et, enfin, il conduirait à de très mauvaises pratiques (par exemple l'utilisation inconsiderée d'intrants chimiques) lors du mariage malheureux entre l'agriculture paysanne et l'agro-industrie moderne. Pour autant, ce savoir est constitué également de bonnes pratiques. Après avoir identifié ces pratiques et proposé de nouvelles techniques via l'intervention du projet, il est nécessaire de trouver un dosage délicat entre les deux. Il est par ailleurs important de considérer que l'ouverture au changement n'est pas la même au sein des différents groupes actifs dans le projet et que tout

changement aurait des implications sur la répartition du pouvoir au sein des communautés. Ainsi, travailler avec un groupement de jeunes ou de femmes sur de nouvelles pratiques agricoles peut certes permettre d'expérimenter le changement, mais risque aussi de créer du ressentiment chez des groupes qui se sentiraient lésés. Il est donc indispensable de trouver des stratégies pour que les changements proposés soient largement partagés et soutenus dans la communauté.

**En Afrique sub-saharienne  
l'agriculture contribue pour  
30 % au Produit  
Intérieur Brut,  
mais bénéficie en moyenne de  
5 % du crédit  
bancaire total.**

Source : FAO, 2018, Statistiques du crédit à l'agriculture (en ligne).

### SOUTENIR DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES RENTABLES

Le temps de travail et le budget des ménages paysans sont limités. L'amélioration des techniques et des organisations doit conduire à une meilleure rentabilité des activités économiques (agricoles ou non-agricoles) et dégager de nouvelles ressources pour la pérennité des innovations. Cette nouvelle rentabilité doit se vérifier sur une période courte (une année, une saison) en fonction des prix du marché.

En même temps, il convient de renforcer les capacités gestionnaires, commerciales et légales des organisations paysannes, et notamment des coopératives. Ceci passe par des formations à la tenue de registres des dépenses et des recettes, à la collecte d'informations sur les prix du marché, les coûts de stockage et de transport. Ces actions renforcent en retour le pouvoir économique et l'autonomie financière des paysan-ne-s.

L'accès à l'argent pour commencer une activité peut se révéler difficile pour des paysan-ne-s incapables d'offrir des garanties. Prendre un micro-crédit est une option souvent périlleuse pour différentes raisons : l'activité agricole est risquée, le taux de crédit est souvent élevé et cela constitue une sortie nette

d'argent hors des communautés rurales. Il paraît plus adapté de renforcer l'épargne locale par des pratiques tournantes, par exemple par le biais des tontines. En effet, ces petits montants cotisés régulièrement sont réinvestis dans l'économie locale. Pour financer des investissements conséquents (équipement, cheptel), les organisations paysannes peuvent mobiliser leur épargne et obtenir des crédits auprès d'établissements bancaires nationaux ou de coopératives solidaires (voir encadré Philea).

### CHANGEMENT D'ÉCHELLE

De nombreux projets soutiennent la création d'entreprises, notamment en travaillant avec les jeunes ou les femmes. L'entrepreneuriat est particulièrement envisageable pour des cultures à forte valeur ajoutée (maraîchage et condiments) ou les activités de services en amont ou aval de l'activité agricole. La structure collective (groupement ou coopérative) ou individuelle (entreprise) se décide localement. De nombreuses opportunités existent, y compris par le biais des technologies numériques.

Le dépassement de l'échelle du projet pour rayonner plus largement et obtenir un impact sur l'ensemble d'un territoire constitue un défi. Plusieurs stratégies sont possibles, comme la démultiplication du champ d'action ou le renforcement de l'autonomie locale et des capacités de plaidoyer envers les autorités nationales. La diffusion nationale - via la radio ou les réseaux sociaux - des leçons de l'expérience acquise par l'intermédiaire d'un projet peut soutenir ses stratégies.

## Tourism for Help, une foire et une boutique pour soutenir l'économie locale solidaire et écologique

L'hôtel et restaurant Keur Yakaar au Sénégal est un centre de formation professionnelle qui depuis septembre 2019 offre une nouvelle filière de formation. Une dizaine d'apprenant-e-s sont formé-e-s en production, transformation et commercialisation de produits biologiques alimentaires (boulangerie et pâtisserie à base de farines locales, jus de fruits, tisanes, compléments alimentaires et confitures) ainsi que de cosmétiques bio (savons, shampoing, baumes à lèvres et huiles pour le corps). Les objectifs du Centre Keur Yakaar consistent à former et insérer les jeunes dans la vie professionnelle. Le centre organise bimestriellement un marché bio afin de sensibiliser la population locale à une alimentation plus saine. Afin d'offrir une large palette de marchandises à des consommateurs et consommatrices de plus en plus sensibles aux aliments de

leur terroir, il a été nécessaire de fédérer, autour de cette initiative, les personnes actives dans la production, la transformation et la commercialisation de produits biologiques et locaux. Aujourd'hui une vingtaine d'acteurs de la chaîne de valeur agroécologique (producteurs-trices, transformateurs-trices, commerçant-e-s et consommateurs-trices) de la Petite Côte se sont ainsi fédérés et ont créé le Club Racine (Réseaux d'Acteurs et Initiatives Écologiques) dans une logique d'entraide et de partenariat afin de renforcer les capacités/compétences de ses membres et la qualité des produits agroécologiques du Sénégal à travers la création d'un système de certification bio et les opportunités commerciales avec la création d'une centrale d'achat. La foire offre la garantie de pouvoir mutualiser les forces de vente et de diffusion des diverses productions présentées mais aussi, pour les petits acteurs économiques de la région, d'en tirer de meilleurs bénéfices. A Keur Yakaar, la boutique et la boulangerie sont ouvertes tous les jours. Ceci permet de fidéliser la clientèle et de diffuser les produits quotidiennement.



## LA MÉTHODE DE FORMATION BUS (BAUERN-UNTERNEHMER-SCHULUNG)

Cette méthode utilisée par les animateurs de Graine de Baobab, est découpée en 23 modules d'environ une heure. L'animateur-trice a à sa disposition de grandes images et un descriptif précis de la séquence. Il-elle interagit constamment avec les bénéficiaires pour faire ressortir les notions et émerger la réflexion.

Neuf modules sont prévus pour renforcer la confiance en soi des participant-e-s et leur compréhension de ce qui fait la réussite d'une entreprise : la responsabilité, le succès, la critique, les objectifs, les limites, le discours solennel, la vision à long terme, les chemins pour y arriver, le plan d'action.

Quatorze autres modules sont prévus pour développer les capacités entrepreneuriales des participant-e-s aussi bien au niveau individuel que collectif (pour les groupements ou coopératives) en renforçant leurs capacités de commercialisation, de gestion et d'organisation de leur groupement : les types d'entreprises, l'environnement de l'exploitation, les mesures, produire assez de nourriture, le compte d'exploitation, les marchés, le portefeuille, les bonnes affaires, les risques, la gestion de son argent, les services financiers, plus de revenus avec la qualité, le groupe, devenir entrepreneur dans la pratique.

## Philea – L'inclusion financière en zone rurale

La coopérative Philea a pour but de répondre aux besoins d'accès aux finances solidaires, éthiques et durables. À travers des crédits adaptés et des formations en éducation financière sur l'épargne, le budget et la dette, elle soutient des organisations paysannes et des petits entrepreneurs ruraux ou péri-urbains. Philea les accompagne afin qu'ils deviennent autonomes, qu'ils prévoient sur le long terme et qu'ils s'assurent un meilleur niveau de vie.

Au Burkina Faso, Philea a organisé des échanges d'expériences avec des partenaires, notamment avec l'association Graine de Baobab, pour laquelle elle a dispensé une formation à des groupements de femmes. Le but était de les renforcer et de contribuer à leur émancipation à travers l'enseignement de l'importance de constituer une épargne afin d'assurer une plus grande stabilité financière et de se constituer un capital. Ces fonds sont nécessaires pour investir dans les activités génératrices de revenus ou pour faire face à des situations d'urgence sans risquer le surendettement. Les retours positifs de la part des bénéficiaires encouragent Philea dans le maintien de cette activité. La coopérative prévoit de la diffuser auprès d'autres partenaires des organisations membres de la FGC en Afrique de l'ouest.

“

Les partenariats paysans-consommateurs et paysans-commerçants sont des domaines prioritaires car il faut trouver des solutions pour contrer les importations massives de produits alimentaires et pour organiser des marchés locaux et nationaux favorables à la promotion du « consommer local ».”

Mamadou Cissokho, Sénégal,  
président d'honneur du ROPPA.

### DÉFIS ET APPRENTISSAGES

- La production agricole peut être affectée par des aléas climatiques ou l'invasion de ravageurs (comme les criquets pèlerins). Ces risques doivent donc être intégrés autant que possible dans le modèle économique imaginé, afin d'être anticipés.
- Les productions locales peuvent être difficiles à commercialiser car elles sont plus chères que les produits importés subventionnés peu respectueux des critères d'égalité et de respect de l'environnement. Un travail de sensibilisation de la population sur le consommateur local est souvent incontournable pour commercialiser ces produits et un travail de plaidoyer au niveau national est aussi essentiel pour opérer des changements structurels **(Voir fiche E : Organisations paysannes et réseaux).**

- Les solutions techniques proposées apparaissent adaptées à un moment donné, mais pas sur la durée, elles doivent être abandonnées ou revues.
- Lorsque les capacités de gestion sont encore faibles mais que les rentrées d'argent s'améliorent, les risques de détournements augmentent. De plus, si le nombre de personnes formées est trop réduit, celles-ci peuvent tendre à accaparer les postes clefs de l'organisation locale, minant ainsi les capacités d'adaptation et d'action. La mise en place de mesures d'accompagnement est donc indispensable **(Voir fiche E : Organisations paysannes et réseaux).**

“ Nous avons organisé les groupements pour, une fois la production faite, arriver à faire une commercialisation groupée. Nous avons signé des contrats avec les unités industrielles du Sénégal et obtenu ainsi des ressources juste en fin d'hivernage, ressources qu'aussitôt après nous utilisons pour la campagne maraîchère ou pour des activités d'emboûche bovine et ovine pendant la saison sèche. ”

Mass Gning, Sénégal,  
Union des groupements paysans de Fissel.

- La concurrence entre des projets qui proposent des solutions différentes désoriente les populations et empêche d'avancer.
- Lorsque de nombreux paysan-ne-s se lancent dans une même production, les marchés se retrouvent submergés par un même produit, ce qui risque d'en faire diminuer le prix et de limiter les possibilités d'écoulement **(Voir fiche G : Accès au marché et commercialisation).**
- Dès le début du projet, une stratégie de sortie du projet doit être élaborée. Ceci peut être difficile des deux côtés, notamment lorsque des liens forts et des amitiés se sont créés entre l'organisation locale et l'organisation d'appui du Nord. Il est cependant nécessaire que sur le terrain les acteurs puissent rechercher et établir de nouveaux partenariats, afin de dépasser la logique projet et que l'initiative soit réellement intégrée au tissu socio-économique local.



Avec le soutien du partage des savoirs

**FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement

### POUR ALLER PLUS LOIN

- Andreas Hermes Akademie
- Philea
- Tourism for Help
- 📖 Mamadou Cissokho : « Dieu n'est pas un paysan » (édité par le Grad et Présence Africaine)



La formation, la démultiplication et la diffusion des pratiques agroécologiques constituent des éléments clés pour progresser vers la souveraineté alimentaire. Au cours de l'histoire, la formation a été soit inexistante, soit comprise comme la (ré-)éducation des paysan-ne-s par des expert-e-s extérieur-e-s. Cette approche par le haut « top-down » a certes permis de transférer des connaissances techniques, mais elle a souvent abouti à des échecs répétés car elle a négligé les paysans et paysannes comme co-acteurs-trices de leur formation. Elle a aussi omis l'aspect diffusion en ne prenant pas en compte la transmission de savoirs entre pairs. Elle s'est également heurtée à la structure sociale du monde rural (souvent conservateur et patriarcal) et a oublié le fonctionnement politique local et le droit coutumier.

De nos jours, les formations efficaces s'appuient sur des acteurs ayant une compréhension plus fine de la réalité sociale locale. Elles partent des compétences des paysans et paysannes. Le projet apporte les méthodes pédagogiques participatives, conçoit les outils pratiques et cherche à développer la confiance en soi, en collaboration avec des experts extérieurs rompus au monde rural.

## Comment assurer les formations et la démultiplication des pratiques pour atteindre une masse critique et obtenir les changements souhaités ?

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Une formation paysanne efficace doit répondre à plusieurs objectifs : démontrer les avantages des pratiques paysannes et introduire des méthodes éprouvées en agriculture et gestion, défendre l'agriculture familiale, redonner confiance aux paysan-ne-s en leur statut de nourricier-ère-s de leur communauté

et permettre un plaidoyer efficace pour des politiques agricoles adaptées à la fois au niveau national et international. Ces actions de formation constituent un tout logique qui part des pratiques du terrain, traversent les structures paysannes et enfin appuient le plaidoyer politique.



### PARTIR DES SAVOIRS PAYSANS

Les formations pensées à partir des savoirs paysans donnent des réponses pratiques et immédiates aux agriculteurs et agricultrices en renforçant leurs propres capacités. Afin de générer des changements positifs, il est indispensable de mettre en valeur et de diffuser les « bonnes pratiques » maîtrisées, éprouvées et validées pendant des années. Il est possible d'introduire des pratiques « nouvelles », inconnues des producteurs et productrices (par exemple : maraîchage bio, fumure organique, lutte contre des ravageurs par l'association de plantes, gestion phytosanitaire). Cependant, il est là aussi nécessaire que ces pratiques aient fait leurs preuves, afin que leur appropriation ne soit pas affaiblie par des échecs en cours de route. Le choix des supports de formation et des langues utilisées doit être cohérent avec la réalité locale. L'expérimentation de nouvelles techniques est possible dans le cas d'une recherche-action, à condition que les paysan-ne-s soient conscient-e-s des risques et que l'expérimentation se limite à une partie de la production.

Dans le but d'agir au-delà du cadre étroit d'un projet de coopération, il est important que le contenu de la formation et les pratiques transmises soient partageables à l'échelle régionale. Les formations doivent également être des occasions pour ouvrir le débat sur des enjeux sous-jacents, comme l'accès à la terre ou l'équité de genre, thématiques cruciales dans le développement agricole encore partiellement négligées ou tabou.

En 2025,

**50 %**

de la population en Afrique sub-saharienne aura souscrit un abonnement de téléphonie mobile.

Source : GSMA, 2019, L'économie mobile, Afrique subsaharienne.

### REVALORISER LES MÉTIERS RURAUX

Les métiers ruraux souffrent d'une perte d'attrait importante, notamment auprès de la jeunesse. Les revaloriser sur le plan social permet aux jeunes générations de se projeter dans l'agriculture et leur donne envie de s'y investir. Parallèlement, il faut mettre sur pied les formations nécessaires à l'émergence de cette relève agricole.

Une revalorisation du travail de la terre concerne aussi les paysan-ne-s eux-mêmes. Car, laminés par des décennies de paupérisation et d'acculturation agricole, il leur est difficile d'entrevoir la rentabilité agricole locale et les opportunités offertes par les nouvelles techniques déjà éprouvées. Les formations doivent donc être mises à profit pour redonner de la confiance aux personnes travaillant dans l'agriculture et valoriser le terroir local qui constitue leur « fierté » et celle de leur communauté.

Dans le domaine de la formation, il est finalement nécessaire de s'ancrer dans la réalité locale. Une solution consiste à combiner des formations courtes de quelques jours avec une formation de plusieurs mois sur un cycle de culture ou d'élevage. Ceci permet d'apprendre dans un contexte local changeant et de solidifier un réseau d'acteurs.

### RENCONTRES ET COMMUNICATION

Favoriser les rencontres entre organisations paysannes, avec d'autres acteurs de la filière et les services techniques gouvernementaux, pour échanger et apprendre des meilleures pratiques, est une modalité de formation très riche en apprentissages. En même temps, il s'agit de communiquer largement via les médias à large audience et peu onéreux (radio, réseaux sociaux, témoignages filmés, etc.). Les expériences démontrent que ces technologies permettent de diffuser rapidement de nouvelles connaissances (ex. politiques de prix, pratiques agroécologiques, invasions de maladies, cartographies du contrôle de la terre...).

Dans le cadre des stratégies de communication, il est important de bien cibler le public. Le contenu des formations se diffuse auprès d'une population vivant dans des conditions similaires à celles des personnes initialement formées. La diffusion se propage localement dans des groupes marginalisés sur le plan socio-économique, c'est-à-dire d'une manière « horizontale ». Le projet s'efforce de disséminer les pratiques du local au national, c'est-à-dire vers les acteurs en amont de la filière alimentaire, pour obtenir un large soutien de toutes les parties prenantes et influencer les décideurs politiques. Dans cette optique, les dynamiques qui émergent au sein des plateformes telles que la Plateforme Souveraineté Alimentaire (PSA) sont particulièrement intéressantes car elles permettent d'élargir les réseaux de diffusion et de franchir les frontières nationales pour toucher des réalités différentes et un nombre croissant d'acteurs et actrices du changement dans le milieu paysan.

### ASPECTS ÉCONOMIQUES ET ORGANISATIONNELS

Les formations concernant les aspects économiques et organisationnels de la production sont également incontournables dans des projets de souveraineté alimentaire. Elles apportent des éléments utiles pour le démarrage et la pérennisation d'une activité (voir fiche B : Modèles économiques, pérennité et entrepreneuriat), mais également pour la durabilité des groupements paysans ou des coopératives (voir fiche E : Organisations paysannes et réseaux).

### ASSURER LA DÉMULTIPLICATION

Le travail de lobbying politique national se réalise à partir des réussites concrètes en agroécologie et en s'appuyant sur le réseau des organisations paysannes.

Pour cette raison, dès le départ des formations, il faut penser à la démultiplication des pratiques, ce qui nécessite de former les formateur-trice-s locaux-les capables de relayer la formation au niveau de leurs réseaux. D'origines différentes (agronomes, paysan-ne-s, leaders locaux), ils et elles ont en commun d'être écouté-e-s par leurs groupes respectifs et d'être fédérateurs-trices.

En 2018 en Afrique sub-saharienne

**66 %**  
de la population de 15 ans et plus est alphabétisée.

Source : Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde (en ligne).

Pour consolider un tissu social, il est souhaitable de privilégier la formation continue, par exemple au travers de la mise sur pied de fermes-écoles, champs-écoles ou chantiers-écoles. Dans ces espaces, comme dans tous les moments de formation, il est indispensable d'être ouvert à toutes et tous et de donner une place à chaque personne sans discrimination (classe sociale, ethnie, religion ou sexe) afin d'éviter les conflits et d'atteindre une masse critique suffisante pour obtenir le changement.



### CHECK LIST D'ORIENTATION DES FORMATIONS BASÉES SUR LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE

- Partir de « pratiques » nouvelles ou anciennes maîtrisées et validées
- Inclure la possibilité d'un partage à l'échelle régionale
- Ouvrir et élargir le débat
- Revaloriser le terroir local et les métiers ruraux
- Redonner de la confiance aux paysan-ne-s.
- Former les formateurs pour la démultiplication
- Privilégier la formation continue
- Utiliser des supports adéquats au contexte local
- Favoriser les rencontres et les réseaux pérennes entre paysannes et paysans qui se forment
- Favoriser les expérimentations paysannes entre les formations

“ Le paysan qui a sa propre semence n'est pas pauvre. Seul un paysan sans semence est pauvre car il a perdu sa dignité. ”

ASPSP, Sénégal, Uniterre.

### PLAIDOYER INTERNATIONAL

Les formations aux plaidoyers internationaux visent les changements structurels dans les politiques et les traités globaux. Elles s'appuient sur les réseaux constitués et l'expérience concrète du terrain. Ces formations agissent à plusieurs niveaux afin d'accompagner les leaders dans les méandres des traités internationaux pour que leur voix pèse. Il est parallèlement nécessaire de former à l'application concrète des accords internationaux dans les législations nationales (par exemple pour le droit aux semences ou le droit de s'organiser) et de soutenir l'essor du mouvement à l'échelon international (former les jeunes, faciliter la mobilisation).

L'efficacité du lobby dépend aussi d'un contexte plus large : la réceptivité du gouvernement et une bonne coordination des associations du Sud avec ses partenaires du Nord. Ainsi au Burundi, la Confédération nationale des associations de producteurs de café (CNAC) a pu modifier la loi sur les coopératives avec l'appui de l'IREC (Innovations et Réseaux pour le Développement) pour peser davantage sur l'amont de la filière. L'IREC a organisé une table ronde multi-acteurs et relayé la situation en Europe avec ses partenaires du Nord, en particulier en Belgique. L'ONG a pu interpeller le gouvernement belge et le parlement européen sur leurs incohérences dans la politique d'aide.

## Graine de Baobab forme les paysannes et paysans aux techniques agroécologiques

Au Burkina Faso, les terres sont très appauvries, améliorer la fertilité des sols pour assurer un meilleur rendement des cultures de saison pluvieuse devient une nécessité pour que les populations puissent se nourrir et vendre le surplus.

Le projet agroécologique de Graine de Baobab touche actuellement 34 villages (période 2009-2019). Dans ce cadre, presque 2'500 personnes ont été formées en techniques de production de compost (fosses et compost en tas), en confection de bandes herbacées (effet antiérosif) et en plantations d'arbres. Les animateurs et animatrices utilisent du matériel didactique adapté avec de grandes images.

Les personnes formées ont organisé des séances dans leur village (sous la supervision du personnel du projet) pour transmettre ce qu'elles avaient appris à 9'700 autres bénéficiaires. De plus, dans chaque village, des personnes relais (un paysan forestier, deux femmes leaders) ont reçu des formations spécifiques qu'ils-elles partagent dans leur communauté.

Grâce aux méthodes apprises, les gains ont augmenté ; les rendements ont souvent doublé avec un coût de production moindre puisque les producteurs et productrices ne s'endettent plus pour acheter des engrais chimiques.

## Uniterre – Des formations pour renforcer le réseau des productrices pratiquant l'agroécologie

Les formations-actions d'ASPSP (l'Association sénégalaise des producteurs de semences paysannes, partenaire d'UNITERRE au Sénégal) se déroulent dans les fermes-écoles de ses groupements paysans membres et sont mises en œuvre par des paysan-ne-s animateurs-trices. La Ferme École appartient à une communauté dont la vocation première est la production de semences paysannes, animales et végétales pour une autonomie semencière. Elle est aussi un maillon de la production de connaissances, un lieu privilégié de sensibilisation sur l'environnement et d'éducation au développement durable. Son comité est responsable du suivi-évaluation des expérimentations paysannes dans les champs-écoles paysans, de la sélection-conservation des semences paysannes et de rassembler les savoir-faire dans la case de semences.

ASPSP a affiné au fil des ans son approche d'apprentissage à plusieurs niveaux et démontré son rôle dans la dynamique des réseaux d'agroécologie en Afrique de l'ouest en promouvant le statut de paysan-e-s-animateurs-trices-chercheur-e-s.

→ Des groupes de recherche-action sont constitués au sein des fermes-écoles et regroupent paysannes et paysans qui approfondissent une question ou une technique, avec l'appui des animateurs-trices de référence. Ces groupes encadrent les chantiers-écoles (par exemple sur la récupération de terres salinisées, sur la démultiplication d'une variété de sorgho, etc.) et permettent de comparer des pratiques, valider et développer les formations axées sur les pratiques paysannes.

Expérimentations paysannes et formations sont intimement liées. Des relations avec des instituts de recherche agronomique (CIRAD, Coventry University-Centre for Agroecology, Water and Resilience, Université de Saint-Louis) renforcent cet axe.

- L'organisation paysanne a développé une formation à la réalisation d'inventaires de biodiversité avec un focus sur les espèces négligées et sous-utilisées (ENSU), qui permettent aux communautés de mener elles-mêmes leur autodiagnostic et d'agir en lien avec leur patrimoine culinaire menacé. La formation agit comme levier à l'autodétermination et à la mobilisation.
- Les formations en médias communautaires permettent aux femmes de documenter elles-mêmes leurs réalités rurales et les initiatives renforçant le bien-vivre en zone rurale. La formation sert comme pilier au renforcement du leadership des femmes vivant en milieu rural.
- La participation aux foires nationales et internationales d'échanges de semences paysannes ont un grand rôle à jouer dans la diffusion des savoirs paysans et permettent de démultiplier les formations effectuées au sein des fermes-écoles à une échelle beaucoup plus large.
- Les instituts de recherche. Ces derniers peuvent documenter, comparer et légitimer des pratiques paysannes agro-écologiques ou des modes d'organisation et ainsi contribuer à leur diffusion.

**Au Burundi,  
le conseil  
agricole touche**

**3 %**

**des exploitations  
familiales.**

Source : Banque mondiale, 2016, Évaluation de la pauvreté au Burundi.



“

Je suis très content de mon travail car grâce à cette technique, j'ai obtenu de belles récoltes. Avant, chaque année je m'endettais pour l'achat des engrais chimiques et malgré cela, je constatais que le rendement baissait, car le sol se dégradait. Avec le compost, le sol retrouve sa vie.”

”

Mahamoudou Kanfo,  
Burkina Faso, Graine de Baobab.

### DÉFIS ET APPRENTISSAGES

- L'impact des formations réalisées dans le cadre d'un projet reste souvent limité par rapport à l'enjeu plus global de la souveraineté alimentaire sur un territoire donné. Il faudrait davantage de synergies entre projets à différents niveaux (du local vers le national). Ceci se passe rarement par manque de temps ou de confiance entre partenaires.
- Pour assurer des formations adaptées et une large diffusion, il convient de s'inscrire dans une période longue. La pérennité des cycles de formations et la diffusion des contenus sont à concevoir dès le départ. Pour augmenter les chances de pérennisation, il s'avère utile de considérer les besoins de financement des formations et d'établir des collaborations ou alliances avec au moins une structure locale pérenne (institutions d'États, groupes religieux, coopératives, création propre).
- Il s'agit de dépasser la formation basée sur les kits techniques, et privilégier plutôt un engagement sur des dynamiques de transformation agraire. Les associations doivent donc repenser leur rôle comme « médiateurs » de formation entre le local et l'international.
- Cette médiation entre local et international s'opère sur trois niveaux. Premièrement, il s'agit de former au niveau local, puis faciliter la démultiplication et la diffusion des pratiques. En deuxième lieu, il faut soutenir le niveau régional/national et encourager les OP (Organisations Paysannes) à collaborer avec d'autres institutions dont l'État. Enfin, il est nécessaire de relayer au niveau international les réussites locales et les préoccupations structurelles des OP.
- La capitalisation des expériences joue un rôle essentiel dans les processus de formation. En produisant des supports de formation multimédias issus des études de cas des meilleures pratiques il est plus facile de promouvoir leur diffusion à large échelle au sein des réseaux régionaux et internationaux.
- La prise en charge des coûts des formations de la part des bailleurs de fonds est compliquée, par exemple lorsque les formations pourraient avoir des implications politiques. Les visites d'échange, qui constituent un puissant moyen de formation, nécessitent souvent la mobilisation de ressources importantes, que certaines agences de financement ne sont pas toujours disposées à prendre en charge.

Avec le soutien du partage des savoirs

**FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement

### POUR ALLER PLUS LOIN

- 📖 Eliane Longet, *Petit baobab deviendra grand*. Éditions Jouvences, 2018
- Émission Léman bleu, *esprits solidaires sur le projet agroécologique de Graine de Baobab*
- 📄 Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA), 2017 : *Opportunités d'Amplification de l'Agroécologie*
- [afsafira.org/etudes-de-cas-agroecologie](https://afsafira.org/etudes-de-cas-agroecologie)



Une large participation des bénéficiaires est la meilleure garante d'un impact social systémique. Elle revêt deux modalités qui peuvent se combiner en pratique : la participation peut constituer un moyen pour l'accomplissement des objectifs ou elle peut aussi être considérée comme une finalité en soi. La participation comme moyen vise à s'assurer que le projet ait un impact après sa finalisation. Elle passe par la consultation des populations en amont pour une planification réaliste. La participation comme finalité vise l'autodétermination (de pensée, d'organisation, de financement) des acteurs locaux pour améliorer leurs capacités d'action, de négociation et de plaidoyer. Sans être antinomiques, ces deux visions influencent le déroulement des projets, l'appropriation par les populations et enfin leur durabilité. Il est important de comprendre les enjeux et opportunités des différents niveaux de l'échelle de la participation : la consultation étant un niveau très bas de participation, puis successivement, la réflexion commune à des solutions (concertation), la prise de décisions communes jusqu'à la responsabilisation collective de la réussite d'un projet et le contrôle citoyen.

## Comment mettre en pratique une participation inclusive qui soutienne à la fois l'exécution du projet et l'autonomisation des bénéficiaires ?

### LA PARTICIPATION COMME MOYEN : ACCOMPLIR LES OBJECTIFS DU PROJET

Dans l'optique de la participation comme moyen, les projets sont élaborés et mis sur pied en consultant les populations bénéficiaires, afin de saisir leurs besoins, comprendre les ressources en présence et planifier de manière réaliste l'articulation des différentes activités prévues. Les méthodes participatives sont variées et se déclinent tout au long du cycle de projet. Elles comportent des avantages et plusieurs limites dont il est important d'être conscient.

Les consultations pour l'**identification des besoins** prennent différentes formes : enquête basée sur un questionnaire, sondage auprès d'informateurs-clefs, réunions villageoises, planification participative, autodiagnostic avec groupe témoin, focus group, etc.

Le choix du processus de consultation a des conséquences sur les résultats qu'il fournira. Ainsi, les partenaires sur place (organismes d'appui, ONG locales) ou les OM jouent un rôle déterminant dans l'identification des nécessités des populations et des actions susceptibles d'y répondre, ceci malgré leur volonté de prise en compte des avis des bénéficiaires.

L'agriculture paysanne dans les pays pauvres c'est

80 %

des exploitations agricoles et

40 %

des terres agricoles.

Source : FAO, 2017, Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture.

Pour des populations paysan-ne-s soumises à de multiples risques et contraintes, la détermination de « besoins » prioritaires peut **s'avérer un processus délicat**. La difficulté consiste à faire coïncider des nécessités multiples avec les exigences formelles des agences d'aide au développement. Ceci met souvent en lumière le décalage entre la « logique projet » qui doit déterminer à l'avance le cours des actions à réaliser avec la réalité changeante vécue par la population qui subit des aléas multiples (maladies, mauvaises récoltes, dépenses imprévues, etc.).

La phase d'**exécution du projet** repose également sur différentes formes participatives et de représentations. Des structures existantes peuvent être utilisées, revitalisées ou réorientées pour devenir des instances de participation (groupements de jeunes, groupements de femmes, groupements d'éleveurs). De nouvelles structures peuvent être créées ex-nihilo (caisse de santé villageoise pour gérer une pharmacie, groupe de gestion d'un point d'eau, groupements de femmes pour une activité de transformation, groupe de gestion d'un moulin de mouture, d'une production de savons, etc.). Un groupe de coordination et de suivi des activités du projet peut être mis sur pied.

Ces modes de participation sont étroitement articulés avec le projet. Les populations prennent part au projet, mais l'organisme d'appui a la maîtrise du calendrier, du budget et des interventions la plupart du temps. Les structures créées ou redynamisées uniquement dans la perspective du projet se révèlent souvent des coquilles vides, faute d'organisations, de compétences ou de leaders (**Voir fiche E : Organisations paysannes et réseaux**).

La montée constante des exigences des bailleurs dans l'écriture du projet et dans son suivi administratif exacerbe ces difficultés. Les associations du Nord doivent donc constamment renforcer les capacités administratives des bénéficiaires pour qu'ils participent au projet, ce qui diminue les possibilités d'atteindre le plus haut niveau de l'échelle de la participation avec, par exemple, un comité villageois ou des délégué-e-s d'une organisation paysanne partenaire.

## Jardins de Cocagne – la solidarité passé par les associations locales

Les Jardins de Cocagne s'engagent principalement dans des activités d'agriculture, horticulture, épargne et crédit, ainsi que dans la prévention du VIH/sida. Depuis 25 ans, la majorité des partenaires de terrain sont des associations paysannes ou villageoises, initiées par des leaders, anciens migrants retournés dans leur zone d'origine pour participer au développement de leur région.

Dès le départ, le choix a été fait de soutenir des projets de taille limitée, avec un nombre réduit d'objectifs et basés sur un montage et une gestion technique et financière locale. Les partenaires eux-mêmes sont responsables de l'implémentation des projets, avec éventuellement des appuis locaux financés par les associations. Au démarrage, les projets soutenus étaient réalisés au niveau des associations. Puis progressivement, des projets transversaux au niveau de la région ont vu le jour (formation, santé, épargne et crédit). En premier lieu, un document de projet est élaboré localement pour refléter la réalité et les problématiques concrètes auxquelles font face les partenaires de terrain. La priorité est mise sur l'autonomie financière et organisationnelle. Ce document de base permet d'entamer les discussions avec Jardins de Cocagne. Une fois que celles-ci aboutissent, c'est l'organisation genevoise qui se charge d'adapter le document en fonction des critères et des grilles de lecture des bailleurs de fonds auxquels il sera soumis. Jardins de Cocagne s'engage avec ses partenaires sur le long terme. Ceci permet de cheminer ensemble et rend possible un renforcement mutuel. Les temps longs permettent par ailleurs la formation des leaders en matière de plaidoyer et de négociation avec les partenaires techniques locaux, les ONG ou les services de l'Etat. Ainsi, au moment du désengagement sur place, restent des associations autonomes dans la gestion de projets transversaux (par exemple le réseau de Caisses d'Épargne et de Crédit-CLEC) et capables de rechercher de nouveaux partenaires techniques et financiers.



### TROIS EXEMPLES DE CONSULTATION : FOCUS GROUP, ATELIER DE DISCUSSION ET DIAGNOSTIC COMMUNAUTAIRE PARTICIPATIF (DCP)

**Focus group :** cette méthode donne un nouveau regard dans une phase déjà avancée d'un projet, en approfondissant la réflexion autour de plusieurs aspects de l'intervention menée. Le groupe de travail qui connaît le thème et les enjeux se focalise sur les échanges de perspectives, alors qu'une personne modère la discussion de manière semi-structurée.

**Ateliers de discussion :** cet atelier permet de faire ressortir des idées et solutions pour aller plus loin. A chaque table une thématique différente est traitée avec un modérateur-trice. Les participant-e-s se répartissent par intérêts. Il-elle-s peuvent changer de table après un certain temps s'il-elle-s le souhaitent.

**Diagnostic communautaire participatif (DCP) :** une méthodologie éprouvée, notamment dans le domaine de la santé. Ce processus, facilité par une personne extérieure, est plus coûteux en temps, mais sa plus-value est la création d'une véritable dynamique communautaire qui va bien au-delà du diagnostic.

### LA PARTICIPATION COMME FINALITÉ : APPUYER LES PROCESSUS LOCAUX

La participation comme finalité offre une toute autre perspective. Les personnes et les organisations bénéficiaires décident ensemble des initiatives ainsi que du processus pour changer leur condition. La structuration villageoise pour définir un plan de développement local en est un exemple parlant. Les différents acteurs sont appuyés par l'aide internationale qui se base sur des partenariats de longue durée avec des activités adaptées, flexibles (non programmées) et diversifiées.

Porté par la population locale, ce type de projets vise principalement **la quête d'autonomie** (de pensée, d'organisation, de financement), autrement dit l'émancipation ou l'empowerment, pour améliorer la capacité d'action, de négociation et de plaidoyer. La résolution de problèmes concrets (rendements agricoles, stockage, semences, maîtrise de l'eau, etc.) découle de l'amélioration des capacités d'autonomie.

Des organisations paysannes locales ou nationales sont issues de telles volontés d'autonomisation. Elles cherchent à peser sur les choix de politique de développement de leur pays, voire au niveau continental ou international. Elles visent également le renforcement de capacités d'action de leurs membres (formation, production, commercialisation). Ces organisations sont souvent portées par des leaders charismatiques. Ces personnalités, dont les propos sont relayés par de multiples canaux médiatiques, assurent une visibilité aux actions réalisées.

“

La femme est opprimée parce qu'elle est pauvre et prise en charge. Quand elle arrive à produire elle-même et à s'autofinancer, le droit de prise de décision vient automatiquement. Tu participes au gain journalier donc l'homme est obligé de t'écouter. C'est de là que vient l'acceptation de la participation des femmes à la prise de décision.”

Hadjiratou Khalidou Bâ,  
Mauritanie, Jaco.

## GRAD : promouvoir le développement grâce au consommateur local



Le GRAD coopère avec des organisations paysannes depuis plusieurs décennies, notamment en Afrique de l'Ouest. Cette coopération est centrée sur le recueil et la diffusion de « paroles paysannes », l'écoute mutuelle, l'échange et la communication. Ces paroles comportent plusieurs modalités, des enregistrements audio, des journaux paysans, des bibliothèques villageoises, des livres retraçant le parcours et les récits de responsables paysans, ainsi que des réseaux Facebook et WhatsApp. Les supports changent, mais les finalités en sont le renforcement des organisations paysannes, de leurs débats internes, leurs actions de plaidoyer, leurs initiatives de production et de commercialisation.

**En Afrique Sub-saharienne, les femmes assurent en moyenne**

**40 %**  
du travail agricole.

Source : Christiaensen, L. Demery, L. (eds), 2018, *Agriculture in Africa, Telling myths from facts*, Banque mondiale, 2018.

Une des caractéristiques de la coopération du GRAD est de s'inscrire dans la durée. Des « coopérations longue durée » sur plusieurs décennies avec des personnes et des organisations paysannes nourrissent une confiance et des amitiés. Cette confiance oblige et honore.

Depuis quelques années le GRAD fait de la promotion du « consommer local » un de ses principaux champs d'action. Ce domaine renvoie à plusieurs dimensions de la souveraineté alimentaire, dont l'accès universel à une alimentation saine et diversifiée. La démarche du « consommer local » redonne de la centralité et de la responsabilité aux acteurs locaux, aussi bien pour la production que pour la consommation. La promotion des dynamiques locales revient donc au cœur des préoccupations.

Fin 2017, le GRAD a organisé un atelier d'échanges d'expériences ainsi que des visites de terrain au Togo. Parmi les 50 participants, il y avait des partenaires des membres de la Plateforme Souveraineté Alimentaire, des acteurs engagés dans la production, la transformation, la commercialisation et la promotion de produits locaux.

À la suite de cette rencontre et des échanges participatifs qui l'ont caractérisée, quatre axes stratégiques ont été identifiés comme prioritaires :

- assurer la promotion des produits locaux pour une meilleure reconnaissance de la part des populations ;
- relier les acteurs du domaine afin de faire émerger des collaborations et des synergies ;
- soutenir les différents acteurs des filières et tout particulièrement les transformateurs ;
- réaliser des plaidoyers auprès des autorités.

L'atelier a conduit à la réalisation de 15 initiatives de la part des participants pour promouvoir les produits locaux (foire, boutique, formations). Un projet de conception d'outils de promotion a été lancé. Il concerne deux produits locaux et trois pays (Mali, Burkina Faso et Togo) mobilisant des groupes d'acteurs engagés et volontaires.





### CONSTRUIRE DES PONTS ENTRE UNE PARTICIPATION-MOYEN ET UNE PARTICIPATION-FINALITÉ

En raison de la centralité de la question de l'autonomie paysanne dans la conception de la souveraineté alimentaire, la logique de la participation comme finalité est à privilégier. Cependant, les deux approches ne s'excluent pas mutuellement. Une intervention de développement pensée sur la courte durée peut évoluer et se transformer en un projet créateur d'autonomie. Le chemin inverse est également possible : des organisations paysannes existantes et autonomes peuvent gérer un projet de développement incluant une large participation des bénéficiaires et autres acteurs clefs.

L'autonomisation progressive des bénéficiaires est une préoccupation centrale des OM. Elles facilitent les collaborations entre les ONG et les organisations paysannes ; elles aident les organisations paysannes à négocier avec d'autres organismes d'aide ; elles permettent le développement institutionnel de réseaux pérennes et autonomes au niveau national **(Voir fiche E : Organisations paysannes et réseaux).**

S'interroger sur la participation, c'est aussi questionner le projet de développement conçu comme une finalité ou comme un processus transformatif. La participation interroge donc les valeurs et la vision du monde sous-jacentes à la notion de souveraineté alimentaire **(Voir fiche A : Vers une nouvelle éthique agro-alimentaire).**

### DÉFIS ET APPRENTISSAGES

→ S'assurer une participation inclusive de tous les bénéficiaires, notamment des femmes et des jeunes, s'avère un exercice difficile. Toutefois, le temps investi en amont du projet pour établir des conditions claires du participatif s'avère un investissement crucial. Cette phase de préprojet n'est malheureusement pas assez soutenue.

→ Investir les enjeux du participatif permet de nourrir la confiance mutuelle et les partenariats pour porter des projets vecteurs de changements durables.

→ Un petit nombre de leaders charismatiques portent souvent les projets. Il existe des risques de dérive autoritaire allant à l'encontre des objectifs et de l'éthique du projet **(Voir fiche C : Formation, démultiplication et diffusion des pratiques).**

→ La durée d'un projet de quelques années est souvent trop brève pour pérenniser la participation. De plus, les incertitudes de financement ou les aléas administratifs écourtent souvent prématurément certaines activités. Enfin, les modes de coopération arrêtent nombre de projets prometteurs. Ainsi, durant les années 1980-90, l'appui au secteur de l'agriculture et des exploitations familiales avait presque disparu.

→ L'exigence croissante des bailleurs sur la qualité des projets et leur suivi exacerbe la tension avec la réalité du terrain, surtout dans les zones agricoles fragiles où les projets sont cruciaux. Il en résulte un dialogue souvent difficile entre les ONG de développement et les organisations paysannes. Qui décide en dernier recours : l'organisation paysanne qui connaît le terrain ou le projet de l'ONG qui doit répondre au bailleur ? Tenant les finances, le second a souvent un poids prépondérant qui l'éloigne de son rôle de facilitateur.

“

Pour réussir, il faut donner d'entrée de jeu la parole à ceux qui n'ont pas l'habitude de parler en public, donner la parole aux sans-voix. Il ne faut pas croire que ceux qui ne parlent pas n'ont rien à dire. Ils ont souvent de bonnes idées, mais ils ont peur de s'exprimer devant les autres, en particulier devant une personne qui vient de l'extérieur.”

”

Baganda Sakho, Sénégal, Grad.

Avec le soutien du partage des savoirs

**FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement

### POUR ALLER PLUS LOIN

- 📖 Anna Mrazek et Marie Bertholet, 2019. Guide pratique 9 Pour mettre en œuvre une démarche participative. Centre vaudois d'aide à la jeunesse
- Apport de l'approche participative
- 📖 Le focus group dans les projets de circuits courts : GRET
- Les échelles de la participation



Les actions collectives émergent à partir d'actions individuelles, les complètent et leur donnent un rayonnement territorial. Elles naissent au sein d'un groupement de base (groupe de jeunes, association de femmes, groupe de paysans, etc.). Elles partent d'un besoin concret et leur portée initiale est limitée : production de compost, mise en place d'un jardin maraîcher, sensibilisations inhérentes à la santé. Souvent, ces actions bénéficient de l'appui de projets agroalimentaires pour leur émergence et leur structuration.

Puis progressivement, ces groupes informels peuvent être confrontés à des questions concernant plusieurs villages ou une sous-région et nécessitent ainsi un niveau d'organisation plus élevé. Ceci est particulièrement probant lorsqu'il s'agit de peser sur le marché (**voir fiche G : Accès au marché et commercialisation**).

A terme, les structures locales tendent à constituer une organisation représentative capable de parler et de s'engager au nom d'un groupe avec des intérêts communs. Des cadres de concertation, des coopératives faïtières, des organisations paysannes, voire un mouvement régional ou national, peuvent émerger au gré des capacités des leaders locaux et de la qualité des appuis locaux ou externes.

La constitution d'une structure collective locale et le passage de cette structure à une entité plus grande rencontrent de multiples défis, en particulier la consolidation de la confiance, le choix des leaders, la définition du type d'organisation et des modes d'actions. Les organisations paysannes rencontrent aussi de sérieuses difficultés à se mettre en réseau afin de peser sur les choix politiques locaux ou nationaux voire internationaux.

**Quelles sont donc les facteurs de réussite qui permettent aux organisations paysannes de bien se structurer pour assurer leur autonomie et travailler en réseau pour un plaidoyer efficace ?**

### LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

Une bonne structuration paysanne prend du temps et chemine de manière progressive et non-linéaire. Un travail de sensibilisation, de questionnement et d'analyse participative est souvent un préalable incontournable qui peut se réaliser à partir de diverses techniques d'auto-diagnostique et d'auto-évaluation.

Mais, le véritable défi repose dans l'émergence de leaders locaux, d'hommes et femmes, jeunes ou adultes, capables de mener un groupe vers des réflexions et des actions nouvelles ; des personnes jouissant d'une certaine légitimité et de la confiance de leurs pairs et ayant de compétences pour

entraîner un collectif (un village ou un ensemble de villages) vers des initiatives. Repérer ces personnes, les encourager et renforcer leurs compétences constitue un véritable savoir-faire.

Certaines pratiques de travail communautaire, telles par exemple le travail des champs, l'aménagement d'une route ou les travaux anti-érosion, peuvent favoriser la naissance d'une action collective. Des structures collectives préexistantes, comme une coopérative ou une association, peuvent être réorientées, renouvelées ou restructurées vers des actions de développement à visée plus large.

Le choix entre une intégration verticale (chaîne de valeur, filière) ou horizontale (diversification des actions et des savoir-faire dans un territoire déterminé) conditionne les objectifs, la configuration et la spécialisation des groupements (p.ex. création d'une coopérative de semenciers vs. formation de producteurs de semences liée à diverses coopératives). Ce choix dépend de nombreux facteurs liés au contexte local/national, aux dynamiques propres des organisations et au type de production agro-alimentaire.

Sur le long terme, la structuration des organisations paysannes et leur mise en réseau nécessite des formations sur différents aspects complémentaires (technique, administrative ou politique). Les paysans peuvent les réaliser eux-mêmes avec l'appui de l'aide extérieure (**voir fiche C : Formation, démultiplication et diffusion des pratiques**).

Les visites et échanges entre organisations paysannes permettent de voir comment elles sont structurées, organisées mais également de comprendre comment elles travaillent, quels sont les résultats obtenus ou encore les difficultés rencontrées. Ces

moments assurent aussi le partage entre pairs pour constater des problématiques communes, confronter des stratégies ou découvrir des innovations. Réitérés dans le temps, ces échanges sont l'occasion de capitaliser entre praticiens et d'identifier les bonnes pratiques qui peuvent être reprises et diffusées par d'autres. Les échanges stimulent l'ouverture, favorisent le changement de perspective et génèrent de la motivation. Il en résulte une forte volonté de collaborer. Selon les nécessités, il est possible de faire appel à des personnes ressources sur des thèmes précis afin d'enrichir les échanges ou apporter une expertise spécifique.

Enfin, l'inscription des réseaux d'organisations de producteurs-trice-s OP nationales dans des réseaux internationaux leur permettent de renforcer les partenariats avec les organisations du Nord, d'obtenir une légitimité au niveau des actions nationales et de trouver de nouveaux moyens d'actions pour influencer les décisions qui les impactent. En ce sens, les partenariats transnationaux deviennent indispensables sur des sujets précis (transfert de connaissance) ou pour établir des réseaux de plaidoyer efficaces. Les médias et les moyens de communication (radios, Facebook, portables) ouvrent de nombreuses perspectives qui méritent d'être creusées.

La Confédération Paysanne du Faso, membre du ROPPA, réunit 5 organisations faitières constituées de

# 36 000

groupements et coopératives de base.

Source : Défis Sud, 2011, No. 99, février-mars



Le projet RESAP nous a formé sur les différentes techniques agricoles et d'élevages. En 2013, j'ai reçu une vache pour la production de fumure et de lait. Cela m'a permis d'augmenter ma production agricole, surtout pour la culture des pommes de terre et des haricots. Aujourd'hui j'ai un petit commerce de ventes de haricots et de petit pois.

Joséphine Kaneza,  
Rwanda, SeCoDev.

### POSSIBLES ÉTAPES POUR UNE DÉMARCHE DE STRUCTURATION ET DE TRAVAIL EN RÉSEAU

1. Définir en commun un objectif à moyen/long-terme.
2. Assurer un processus inclusif et participatif pour les femmes et les jeunes.
3. Identifier, encourager et renforcer les compétences des leaders locaux, hommes et femmes, jeunes et adultes.
4. Stimuler les visites, partages d'expériences et capitalisations.
5. Former et accompagner les membres et leaders des organisations.
6. Développer des actions communes et travailler en réseau à différents niveaux.
7. Identifier des alliés et appuis potentiels.
8. Établir des collaborations (académies, instituts de recherche, organisation religieuses, autorités coutumières ou étatiques)



## SeCoDév – Intégration de populations marginalisées dans les organisations paysannes

Au Rwanda, SeCoDév (Service Coopération et Développement) et ses partenaires travaillent à la structuration paysanne visant une meilleure inclusion communautaire pour répondre aux questions de la diffusion de l'agroécologie, de l'accès à la terre, de la production de semences et de la préservation de l'environnement.

Dans ce contexte centre-africain, SeCoDév a constaté que les organisations paysannes pouvaient constituer un moyen durable d'intégrer les personnes marginalisées dans les communautés. Pour cette raison, cette OM a effectué un travail auprès des veuves - particulièrement marginalisées dans le pays - en les accompagnant dans la création et la mise en route d'associations. Progressivement, les femmes les plus avancées dans le processus de reconstruction psychologique ont intégré les coopératives d'agriculture et d'élevage existantes. Ainsi, des femmes qui refusaient d'intégrer un groupe social en raison des événements traumatiques qu'elles avaient vécu, prennent aujourd'hui part avec enthousiasme à la vie de ces coopératives. Une majorité des veuves qui ont intégrées les coopératives ont amélioré leurs conditions économiques via les revenus dégagés par l'agriculture, l'élevage ou le petit commerce.

## IRED appuie les organisations paysannes au Burundi

L'organisation Innovations et réseaux pour le développement (IRED) travaille au renforcement des organisations paysannes par l'intermédiaire de projets de développement alliant initiative économique et action de plaidoyer. IRED estime que ces deux modalités doivent aller de pair. Renforcer les capacités économiques des organisations paysannes doit également servir à renforcer leur capacité de plaidoyer et inversement.

Au Burundi, IRED a appuyé et appuie toujours le mouvement paysan et coopératif à travers des formations, des analyses politiques et des projets de production. Ces activités ont aidé les coopératives paysannes à se structurer, à mieux former leurs dirigeants, à conduire du plaidoyer politique et réaliser des initiatives économiques. Les paysan-ne-s disposent maintenant d'institutions nationales pour peser sur les orientations politiques de l'État.

Appuyée entre autres par l'IRED et dans le cadre d'une mobilisation internationale, la Confédération nationale des associations de caféiculteurs (CNAC) a pu négocier en position de force face au gouvernement et à la Banque mondiale. Par son poids économique et politique, elle s'est opposée à la privatisation de la filière café voulue par le gouvernement à partir de 2013.

Par la suite, toujours en coopération avec l'IRED et par l'intermédiaire d'un organisme d'appui local, l'Union Haguruka de coopératives multi-filières s'est constituée en 2014 regroupant l'ensemble des producteurs agricoles.

Pour autant, le rapport de force reste très inégal et la situation des paysan-ne-s très précaire. Un nouveau projet entamé en 2019 sur les méthodes de culture agrobiologique vise à augmenter les revenus et à continuer le plaidoyer pour la défense des exploitations paysannes.

**La Coordination Nationale des Organisations Paysannes au Mali s'appuie sur 13 fédérations membres.**

En 2017,

**578**

**relais paysans formés à l'agroécologie faisaient partie du réseau.**

Source : [www.sosfaim.be/partner/cnop/](http://www.sosfaim.be/partner/cnop/)



### DÉFIS ET APPRENTISSAGES

→ Les organisations paysannes croissent, se structurent, acquièrent de nouvelles fonctions et actions, selon des schémas propres. Il est difficile de faire rentrer cette construction dans le moule d'un projet dont les actions et les résultats sont prédéfinis et les contextes, évolutifs par essence, figés au stade de la rédaction initiale. Des modalités d'aide spécifiques comme l'emploi de fonds souples, non-affectés d'avance, ont permis à de nombreuses organisations comme les Naam au Burkina Faso ou la FONGS au Sénégal, de se construire et de bâtir des fondations solides.

→ L'action collective doit renforcer l'action individuelle. Elle doit apporter une plus-value pour les paysans et paysannes, en particulier au niveau du pouvoir politique ou de la génération revenus (commercialisation, achats d'équipement ou d'intrants). Une étude de faisabilité (autoévaluation, autodiagnostic, évaluation participative) peut éviter l'établissement d'objectifs de départ trop ambitieux. Un suivi restera souvent nécessaire afin de maîtriser la comptabilité, gérer la trésorerie et le budget de fonctionnement.

→ La gouvernance des organisations paysannes peut être un point faible. Le renouvellement des dirigeants historiques tarde souvent, certaines catégories (notamment femmes et jeunes) sont généralement sous représentées et les risques de mauvaise gestion peuvent être élevés. Pour traiter efficacement ces questions, une connaissance approfondie de la réalité sociale et du contexte culturel est indispensable. Établir des liens de partenariat et de confiance sur la longue durée permet d'éviter ou limiter certaines dérives.

→ Les actions de plaidoyer sont difficilement programmables. Pour pouvoir apprécier les actions de plaidoyer les OM doivent suivre de près l'évolution des contextes socio-économique et politique. Le plaidoyer auprès des autorités est parfois nécessaire pour influencer une politique nationale préjudiciable aux paysans et paysannes. Il s'agit d'être réactif en tenant compte des contextes locaux, des ressources propres et des opportunités qui se présentent. Ces moments politiques peuvent faire avancer la cause des paysan·ne·s plus rapidement qu'un projet de coopération, ce qui nécessite d'assurer la flexibilité sur l'utilisation des fonds et le choix des activités avec les bailleurs.



→ Travailler avec les services de l'Etat et non contre eux est souvent un atout. Certes, des aspects des politiques étatiques doivent être remis en question. Cependant, il est indispensable de considérer les apports potentiels de l'État, par exemple pour la diffusion des savoirs ou le support à la structuration paysanne. Travailler avec les communes constitue souvent un devoir au regard des politiques de décentralisation menées dans certains pays.

→ La mise en réseau décuple les voix paysannes, renforce leurs assises économiques et leur permettent de peser davantage sur les choix politiques nationales régionales et globales. Pour autant elles ne sont pas encore assez entendues au regard de leur grand nombre et de leur importance significative pour la production agroalimentaire. Renforcer leurs unités et les alliances avec d'autres luttes sociales (droits des femmes, insertion professionnelle des jeunes, revendications des minorités) et environnementales (climatiques, dégradation des sols, surexploitation des terres) constituent en enjeux de taille.

“

**Le combat actuel doit être de renforcer le soutien en faveur de l'agriculture familiale de préférence à l'agro-business. L'autre scandale, ce sont les importations : aujourd'hui les multinationales définissent les politiques agricoles en passant par les banques de développement et les agences qui encouragent en priorité les agropôles.**”

Deogratias Niyonkuru,  
Burundi, IRED.



### POUR ALLER PLUS LOIN

↗ [secodev.ch/souverainete-alimentaire](http://secodev.ch/souverainete-alimentaire)

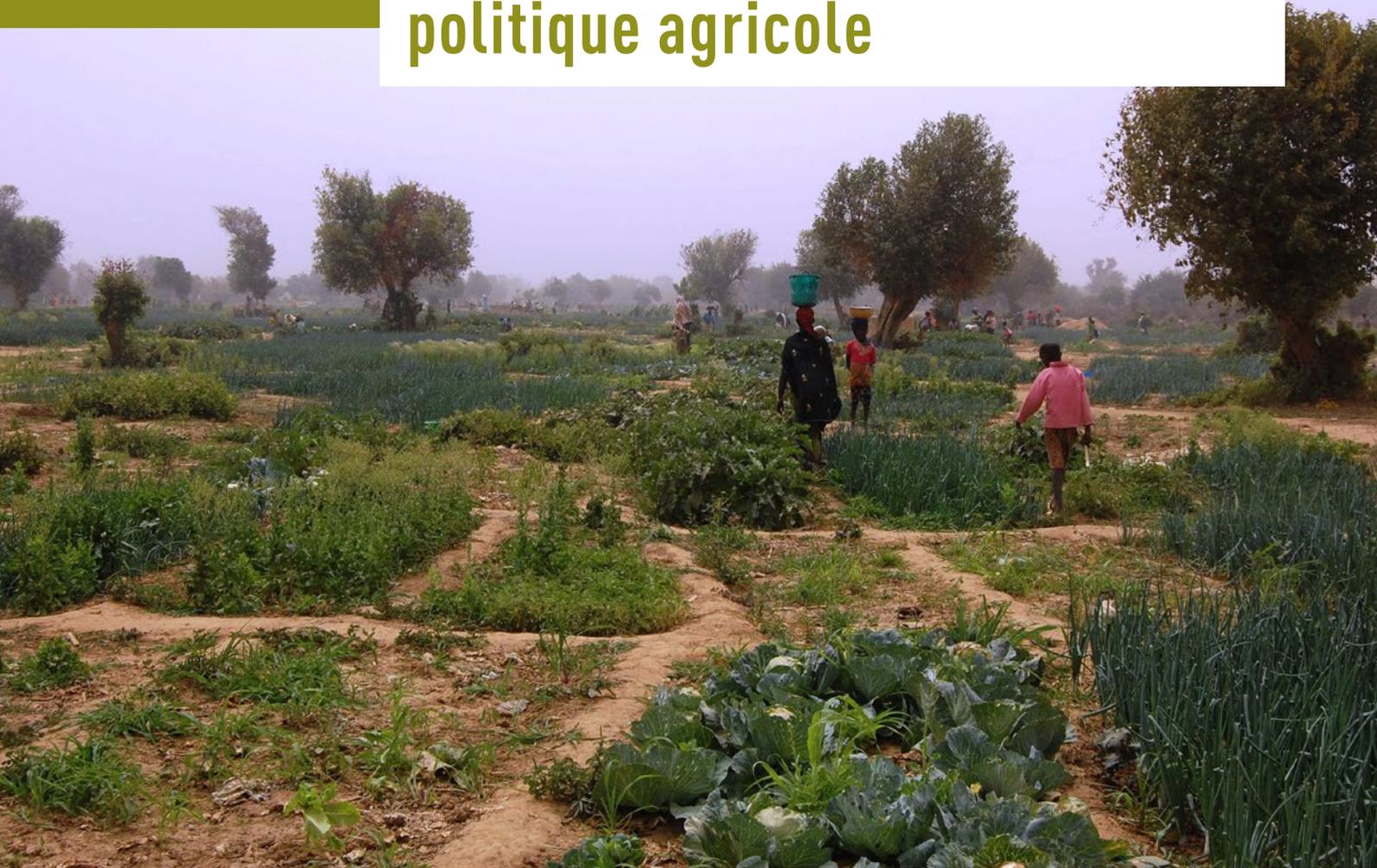
↗ Accompagner les Organisations Paysannes dans le renforcement de la place des producteurs au sein des chaînes de valeur : l'exemple des filières cacao.

📖 Deogratias Niyonkuru, Pour la Dignité Paysanne, GRIP, 2018.

↗ Organisations paysannes et dynamiques de structuration des ruraux. Pluralité des points de vue, chevauchement des questionnements : quelles nouvelles directions pour la réflexion ?

Avec le soutien du partage des savoirs

**FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION**  
Mettons le monde en mouvement



L'agroécologie est une approche intégrée qui applique des principes écologiques et sociaux à la gestion des systèmes alimentaires et agricoles. Elle vise à optimiser les interactions positives entre les végétaux, les animaux, les humains et l'environnement, afin d'assurer un système alimentaire durable et équitable. Le système de production et de consommation globalisé a rompu les cycles naturels permettant le recyclage de la matière, ce qui conduit à une baisse de la fertilité des sols par la réduction de la biodiversité, l'érosion et la diminution de la matière organique. L'agroécologie constitue un ensemble de systèmes agricoles adaptés à un territoire, en plus d'être un mouvement socio-politique et une discipline scientifique. Ces systèmes se basent sur les capacités écologiques locales et sur une organisation spatiale humaine à même d'assurer une production et une consommation durable dans un agroécosystème équilibré. L'agroécologie revalorise l'agriculture paysanne qui a su s'adapter aux cycles naturels depuis des millénaires. Elle questionne les modes de production agro-industrielle et le consumérisme global.

## Comment les pratiques agroécologiques peuvent-elles se développer pour s'insérer dans les politiques agricoles nationales voire internationales ?

Cette question est fondamentale pour chaque État, tant au Nord qu'au Sud, qui doit réorienter sa politique agricole vers la durabilité pour des raisons environnementales, mais aussi économiques et politiques. En effet, sur le plan économique, les États comptent sur l'agriculture d'exportation pour générer des devises, comme les cultures de rente (ex. cacao, palmier à

huile, soja). Sur le plan politique, ils doivent assurer la sécurité alimentaire, c'est-à-dire que la population ait suffisamment à manger. Car, comme l'a démontré la crise alimentaire mondiale de 2008 et celle du Coronavirus de 2020, l'augmentation des prix engendre des troubles sociaux qui menacent les pouvoirs en place.



### SOUTENIR LE PASSAGE À L'ÉCHELLE

Revaloriser les pratiques agroécologiques des paysan-ne-s à l'échelle locale, puis les diffuser au niveau régional pour atteindre ensuite l'échelle nationale voire mondiale, telle est la voie privilégiée par la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), les acteurs de la coopération internationale et en particulier les Organisations membres de la Plateforme Souveraineté Alimentaire (PSA).

A partir d'organisations locales, elles mettent en place des techniques de formation-démonstration (champs-écoles, fermes agroécologiques, etc.) visant à l'adoption des pratiques agroécologiques sur des territoires restreints. Dans ces démarches, le passage à une plus grande échelle repose sur la possibilité de la diffusion par l'exemplarité. Bénéficiant du soutien de la recherche scientifique et de mouvements socio-politiques, les pratiques agroécologiques reçoivent l'appui institutionnel de l'État (voir encadré sur le push-pull au Rwanda). Pour autant, elles tendent à rester des îlots alternatifs à la politique agricole générale.

# 65 %

des terres agricoles en Afrique sub-saharienne sont dégradées.

Source : FAO, 2015,  
Status of the World's Soil Resources.

Afin de renforcer les chances de passage à une plus grande échelle, les Organisations membres de la PSA appuient la mise en réseau de leurs partenaires et renforcent leur capacité d'influence politique (**Voir fiche E : Organisations paysannes et réseaux**). A titre d'exemple, E-changer s'est investi dans la dynamisation des organisations locales via la création d'un collectif au Burkina Faso. Ce collectif a mis en place un système local de certification biologique et est actuellement représenté au ministère de l'agriculture.

### CHANGER LE SYSTÈME AGRO-INDUSTRIEL DE L'INTÉRIEUR

Une autre stratégie pour diffuser l'agroécologie vise une évolution du mode de production et de consommation agro-industriel en y introduisant progressivement des pratiques qui prennent en compte les cycles naturels de la production agricole et de remettre la transformation alimentaire au niveau local entre les mains des paysan-ne-s. Cette approche est radicalement différente car il s'agit de partir de la politique agricole actuelle pour la réformer vers l'agroécologie. Pour passer du système de production et de commercialisation agro-industrielle à l'agroécologie, l'objectif est ici de s'attaquer de manière cohérente à plusieurs aspects concrets : préservation des sols par des techniques culturales appropriées, baisse de l'utilisation des intrants chimiques (produits phytosanitaires), diversification des variétés cultivées, réduction des surfaces par ferme, réduction des transports, relocalisation de la consommation, vente directe, etc.

### CHANGER LES RÈGLES DU JEU

Une troisième stratégie pour diffuser l'agroécologie à large échelle consiste à agir au Nord et globalement en faveur de changements radicaux des règles du commerce afin d'établir un nouveau système de production et d'alimentation. La mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales constitue le cadre de travail le plus accompli en ce sens. D'autres initiatives internationales comme imposer des taxes sur les matières perdues des cycles écologiques (comme le carbone), améliorer la transparence et la participation des acteurs sur la chaîne de décision ou promouvoir des initiatives comme celle pour des multinationales responsables sont autant de pistes complémentaires à cette stratégie.





## 10 PRINCIPES DE L'AGROÉCOLOGIE SELON LA FAO

Selon les Nations Unies, l'adoption de l'agroécologie à l'échelle mondiale à elle seule pourrait répondre au défi croissant de nourrir l'humanité, qui atteindra à terme plus de 10 milliards d'individus. A ce titre, la FAO la promeut activement. Les 10 principes sont les suivants :

- La diversité : des espèces, ressources génétiques, méthodes de cultures ;
- La résilience : des personnes, des communautés et des écosystèmes
- Les synergies : entre les plantes, arbres, cultures, animaux, les sols, l'eau ;
- L'efficacité : gestion optimale de la diversité des ressources ;
- Le recyclage : tout se recycle !
- Le partage des savoirs : valorisation des savoirs paysans ;
- Les valeurs humaines et sociales : dignité et égalité pour tous et toutes ;
- Les traditions culinaires et culturelles : une alimentation en quantité suffisante et de qualité ;
- Une économie circulaire et solidaire : priorité au local et aux circuits courts ;
- Une gouvernance responsable.

## LES OBSTACLES À L'ADOPTION DE L'AGROÉCOLOGIE

L'adoption par les Etats, au Sud tout comme au Nord, d'une politique agricole favorable à l'agroécologie se heurte à trois dilemmes. Au niveau politique, l'agroécologie accorde une importance centrale au processus délibératif et participatif. Elle est équitable (entre hommes et femmes, entre les producteurs et productrices), démocratique et décentralisatrice. Ces aspects ne correspondent pas aux politiques étatiques par essence centralisatrices et aux options prises par les gouvernements qui dialoguent rarement avec leurs paysanneries et les organisations paysannes. Surtout, les décisions des États sont influencées par des multinationales organisées en oligopoles installés à chaque maillon de la filière, de la production jusqu'au consommateur final. Leurs lobbyistes travaillent étroitement avec les instances décisionnelles des Etats, maintenant un contrôle capitaliste sur la filière et prônant un développement agro-économique libéral par la standardisation et l'uniformisation. Les risques sont grands que le système en place se déclare « agroécologique » avec seulement quelques améliorations marginales au nom de l'efficacité et de la rationalisation qui s'avère être au centre même du processus de consolidation de la filière agro-industrielle actuelle.

“

*J'explique souvent à mes enfants que pour se réconcilier avec la terre, il faut commencer par la protéger, fertiliser le sol, en prendre soin. En retour, la terre va nous donner des récoltes.*”

Adélaïde, Burundi,  
Food for the Hungry (FH).

Au niveau de l'impact socio-environnemental, l'agroécologie se base sur un équilibre durable entre les besoins humains et les capacités de production de la nature, qui par essence nécessite des systèmes agricoles complexes circulaires et une échelle territoriale. Au contraire, les politiques étatiques ont tendance à se focaliser sur les rendements (production par unité de surface) et les économies d'échelle, ce qui fait que les considérations socio-environnementales passent au second plan et la dimension territoriale tend à être ignorée. De plus les agriculteurs et agricultrices gagnent toujours moins pour leur production, alors que l'industrie de la transformation garde des marges élevées. Cette paupérisation les conduit à diminuer le soin qu'ils apportent à leur terre et au respect des cycles naturels pour faire baisser les coûts immédiats, même si ce choix a des conséquences négatives à plus long terme, en particulier sur la fertilité des sols.

Enfin, il se pose un problème d'ordre structurel. Le système de production et de consommation agro-industriel est-il réellement transformable en agroécologie ? Peut-on passer d'une logique de filière agricole intégrée à une logique territoriale ? Il y aura certainement des gagnants et des perdants en changeant de système, et donc des conflits.

## FH – Comment une ONG a pu infléchir la politique d'un Etat vers l'agroécologie

FH Suisse (Food for the Hungry) gère des projets agricoles au Rwanda depuis 2007. Lors d'une évaluation externe, un évaluateur qui suivait les recommandations de l'État a donné une note négative à un programme, parce que l'utilisation d'engrais chimiques avait diminué parallèlement à la promotion de pratiques agroécologiques, comme le compost. En effet, les services de l'État considèrent l'utilisation des engrais chimiques comme nécessaire à l'augmentation des rendements. L'introduction de l'agroécologie était donc contraire à la politique du gouvernement d'augmenter chaque année l'utilisation de ces engrais.

Grâce au contact avec l'International Centre of Insect Physiology and Ecology (Icipe), le gouvernement a commencé à envisager d'autres façons plus durables d'améliorer le rendement du maïs pour les populations paysannes. FH, en partenariat avec Icipe a mis en place des champs de démon-

stration de push-pull. Cette technique associe deux plantes avec le maïs afin de lui fournir de l'azote, de l'empêcher d'être attaqué par les chenilles (de la pyrale ou de la chenille légionnaire) et des plantes parasites (comme le Striga).

La première « plante amie » du maïs est une légumineuse, le Desmodium, qui, planté entre les rangs de maïs, repousse les papillons (effet « push »). Vu sa taille réduite, cette plante n'entrave pas la croissance de la culture principale, mais améliore la fertilité du sol grâce à sa capacité à fixer l'azote. La deuxième « plante amie » du maïs est le Brachiaria, qui est plantée en lisière des champs et qui attire le papillon (effet « pull ») sur ses feuilles sans qu'il puisse s'y multiplier, à cause d'une substance collante présente sur ses feuilles.

Les effets de cette association de plantes permettent d'éviter l'utilisation des engrais chimiques, des insecticides et des herbicides. Un parfait exemple d'imitation des équilibres qui existent dans les écosystèmes sauvages, une des clés de l'agroécologie ! Aujourd'hui, des milliers de paysans d'Afrique de l'Est et australe utilisent cette technique, qui reste encore à promouvoir en Afrique de l'Ouest.

**L'agriculture et la foresterie sont responsables de**

**23 %**

**des gaz à effet de serre.**

**Une gestion durable des sols peut grandement aider à faire face aux changements climatiques.**

Source : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2019, Changements climatiques et terres émergées.

## L'appui de SWISSAID à l'agroécologie et aux semences paysannes au Niger

Depuis des millénaires, les paysan·nes du monde entier ont été les gardiens du patrimoine génétique des communautés locales. Ce sont elles et eux qui ont cultivé, reproduit et échangé leurs semences créant ainsi une incroyable diversité de variétés. Dans la plupart des pays en développement, ces systèmes fournissent des semences à la majorité des familles paysannes tout en sécurisant leur alimentation. C'est le cas au Niger où plus de 60% des paysan·nes sélectionnent leurs semences, les conservent, les distribuent et les transmettent de génération en génération. Des mécanismes qui contribuent à construire un système garantissant la sécurité alimentaire, la santé et une résilience aux changements climatiques.

Alors que l'industrie semencière ne cesse de gagner du terrain, les systèmes paysans du Sud subissent des pressions croissantes. La plupart des pays adoptent des lois sans la participation des paysan·nes et ces lois restreignent l'utilisation de leurs semences en faveur du commerce.

Combattre la méconnaissance par la formation constitue l'une des solutions clés pour faire face au lobby de l'industrie. C'est à cet effet que SWISSAID sensibilise les paysan·nes du Niger ainsi que les organisations qui les représentent.

Afin d'encourager les initiatives de la société civile, SWISSAID a soutenu en 2019 des expérimentations et des analyses dans le domaine de l'agroécologie. De très bons résultats ont été obtenus, prouvant que des biopesticides et fertilisants organiques fabriqués par les paysan·nes sont efficaces dans la culture maraîchère. Des pratiques agroécologiques ont pu être rassemblées dans des fiches techniques diffusées au travers des projets SWISSAID dans le pays.

D'autres interventions soutenant la création de banques de semences existent. Elles permettent aux paysan·nes de stocker leurs semences, de générer un meilleur revenu en les vendant au moment où leur prix est élevé, de gagner en autonomie et de participer à la conservation de la biodiversité.

**Au Niger, plus de**

**60 %**

**des paysan·nes sélectionnent leurs semences, les conservent, les distribuent et les transmettent de génération en génération.**

Source : FIBL, 2017.

## LES 5 NIVEAUX DE PASSAGE À L'ÉCHELLE DE L'AGROÉCOLOGIE

Dans la publication de la FAO «L'agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition», Stephen Gliessman définit 5 niveaux de passage à l'échelle vers un agroécosystème durable par l'agroécologie.

1. Améliorer l'efficacité des pratiques industrielles/conventionnelles afin de limiter l'utilisation et la consommation d'intrants coûteux, difficiles à se procurer ou nocifs pour l'environnement.
2. Remplacer les intrants et pratiques conventionnels/industriels, en leur substituant des pratiques alternatives.
3. Revoir tout le concept de l'agroécosystème de telle sorte qu'il fonctionne sur la base d'un jeu de processus écologiques différent.
4. Restaurer des liens plus directs entre les personnes qui cultivent les produits alimentaires et celles qui les consomment.
5. Une fois acquis les fondations constituées par les agroécosystèmes durables à l'échelle de l'exploitation du niveau 3, et les réseaux alimentaires durables du niveau 4, mise en place d'un nouveau système alimentaire global, fondé sur l'équité, la participation et la justice, qui non seulement soit durable, mais également contribue à restaurer et à préserver le système vital de la planète.



### DÉFIS ET APPRENTISSAGES

→ Plus qu'améliorer la politique agricole productiviste qui domine le secteur, l'agroécologie est une révolution et un changement de paradigme du système alimentaire. Elle cherche à s'inspirer de la nature et à modifier notre relation avec elle. Pour cette raison, elle constitue le versant écologique de la souveraineté alimentaire (**Voir fiche A : Vers une nouvelle éthique agro-alimentaire**) et suppose une remise en question fondamentale de la chosification du vivant et du lien entre les humains et les autres êtres vivants ou même l'univers.

→ Les associations doivent mieux saisir sur quels fondamentaux de l'agroécologie travailler. Il s'agit d'identifier les éléments qui soutiennent aussi la politique de développement de l'État. Aussi, il est important d'analyser le contexte sous-jacent à cette politique et de comprendre quelle est la marge de manœuvre de l'État dans le contexte international et avec quels autres acteurs des alliances sont possibles.



**L'agroécologie permet de palier à la surexploitation des sols, diminue les coûts excessifs des engrais et pesticides, apporte une plus grande résilience face au climat et favorise les échanges entre paysans. Elle est la meilleure réponse aux besoins des paysans**

Nicholaus Johaness, Tanzanie, SWISSAID.

→ Le levier de l'État étant fondamental, le processus de décentralisation avancé au Sud pourrait être un point d'ancrage pour amorcer une agroécologie nourrie des expériences concrètes de terrain et capable d'investir le niveau national. La décentralisation pourrait renforcer l'approche territoriale en s'appuyant sur les leaders et l'administration locale pour que les initiatives prennent forme et se diffusent largement.

Avec le soutien du partage des savoirs

**FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement

### POUR ALLER PLUS LOIN

- ☐ Marc Dufumier, *L'agroécologie peut nous sauver*, Actes Sud
- ☐ Miguel Altieri, *L'Agroécologie : bases scientifiques d'une agriculture alternative*, Editions Debarb.
- ☐ *L'Agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition*, Stephen Gliessman-FAO
- ☐ Push-Pull : diversité grâce à la recherche participative



En dehors de leurs propres consommations, les paysan-ne-s vendent leurs productions pour en tirer un revenu monétaire. Ils-elles dépendent de la demande et sont en concurrence sur le marché avec les autres paysan-ne-s offrant des denrées similaires.

La production agricole dépend du contexte écologique, en particulier de la disponibilité en eau, du type de sol, de la température et de l'ensoleillement. Le type de produits cultivés dépend donc d'un territoire. Les quantités produites connaissent des fluctuations saisonnières : l'offre est abondante au moment de la récolte et le produit périssable, les

paysan-ne-s doivent les vendre même à perte. Au contraire, hors saison, les prix remontent.

Les paysan-ne-s se trouvent ainsi dans une situation délicate. Soit ils-elles vendent leurs récoltes et essaient de produire davantage pour récupérer financièrement les gains perdus à l'unité produite - mais cela risque de se traduire par une chute dans la spirale de l'endettement en cas d'incapacité de faire baisser les coûts de production à l'unité, ce qui arrive fréquemment - soit ils-elles essaient d'avoir un meilleur contrôle sur l'amont de la filière agricole pour obtenir des marges plus intéressantes.

## Mais comment s'y prendre, en pratique, pour obtenir un meilleur contrôle sur la filière ?

### SIX PISTES POUR UN MEILLEUR CONTRÔLE DE LA FILIÈRE

La filière de production peut se schématiser comme suit : production-transport, négoce-commercialisation, transformation, distribution-consommation. Les paysan-ne-s ont plusieurs options pour générer de meilleurs revenus et améliorer le contrôle de l'aval. Les six options sont complémentaires. Elles partent des plus évidentes à réaliser jusqu'aux plus complexes

qui demandent davantage de confiance entre paysan-ne-s, des niveaux d'organisation et de bonnes capacités de gestion financière. Comme le souligne SWISSAID Genève, la mise en place de solutions concertées « demande beaucoup de discussions, l'implantation dans la région par la durée, ainsi qu'une bonne connaissance du contexte local ».

**Option 1 :** Spécialiser une production dans un contexte écologique particulier. Les paysan·ne·s tendent à privilégier cette voie car ils·elles connaissent leur terre et le climat local. La maîtrise de la production de semences locales permet non seulement de réduire les coûts, mais aussi de mieux s'organiser, ce qui est nécessaire pour peser sur l'aval (voir option 3, 4, 5). Comme l'explique Uniterre «A la différence du grenier qui est un outil de conservation familial, la case de semences est un lieu de stockage communautaire et on y retrouve également les savoir-faire

liés aux variétés ainsi que toute une dynamique autour des cases de semences ». De nombreux projets favorisent donc l'essor de semences locales aux caractéristiques particulières (goût, texture, couleur). Pour autant, cette option court le risque de se limiter à un marché de niche, car la demande circonscrite à un contexte culturel particulier est souvent réduite.

**20 à 30 %**  
des récoltes agricoles  
sont perdues par manque  
d'infrastructure, de transport  
ou de stockage.

Source : [aphlis.net](http://aphlis.net)

**Option 2 :** Semer des variétés qui mûrissent en dehors des pics de production ou initier de nouvelles productions. Cependant, introduire de nouvelles plantations est risqué. En cas d'échec, une grande partie de la production peut être perdue avec des conséquences financières sévères. Les gains exacts sont en général moindres que les estimations de départ. De plus, lorsque la nouvelle culture s'avère économiquement rentable pendant quelques années, les autres paysan·ne·s se lancent à leur tour. Ceci augmente la production globale et déprime les prix. La situation initiale se reproduit avec des prix bas aux pics de production saisonniers.

**Option 3 :** Partir de la demande et la fidéliser. Il s'agit ici de créer un lien direct avec la demande finale en créant un lien de confiance durable. Le producteur·trice vend plus cher, mais assure en échange un meilleur service à sa clientèle et une meilleure qualité de produits. La formalisation de la qualité dans un label/certification durable peut rassurer en ce sens les acheteurs éloignés des lieux de production. Engendrant des coûts supplémentaires souvent prohibitifs pour les paysan·ne·s, l'intérêt du label doit être évalué prudemment. En fidélisant la demande sur des circuits courts, c'est la personne qui achète qui se rend sur le lieu de production, ce qui résout les problèmes de transports (Voir option 4).

**Option 4 :** Contrôler le transport vers le consommateur final. Deux grandes variantes sont envisageables. Premièrement, les paysan·ne·s organisent un point de collecte et s'informent sur les prix pratiqués par les détaillants. Le téléphone portable est ici un allié du monde paysan. Le GRAD propose des formations liées aux applications du téléphone portable. Elles permettent aux paysan·ne·s de saisir de l'information, de la faire circuler et de connaître ce qui se pratique ailleurs. En augmentant l'expertise paysanne et la transparence sur la filière et en connaissant le prix de revente et les coûts de transport, ils·elles peuvent

mieux négocier leurs prix. Deuxièmement, les paysan·ne·s louent ou achètent un moyen de transport en fonction des volumes à commercialiser. Ils·elles ne dépendent donc plus du transporteur. En revanche, ceci exige de fédérer assez de petits producteurs pour que les quantités de denrées à transporter soient assez importantes, de connaître les lieux de distribution et de négocier les prix avec les grossistes ou les détaillants. Louer, et plus encore, acheter un camion, engendre des charges souvent prohibitives ; cela nécessite un plan financier pluriannuel qui détaille chaque coût (par exemple les réparations, les assurances, le carburant). Hors production, il faut envisager son utilisation pour d'autres usages (matériaux de construction, bétail, intrants, marchandises).

**Option 5 :** Stocker les récoltes et les vendre en dehors du pic de production constitue une opportunité pour certains produits comme les graines (céréales, maïs, café, haricots), bulbes (oignons) ou piments. En les séchant et en les conservant dans des abris adaptés, il est possible de les garder plusieurs mois et de les vendre lorsque les prix remontent. Les équipements sont relativement simples avec un séchage au soleil et la mise en silo.

Les paysan·ne·s doivent se tenir informés du marché pour décider ensemble du moment opportun de vente, se répartir équitablement les gains entre eux et conduire un plan d'investissement sur plusieurs années pour les activités communes (par exemple le séchage, les constructions, la mise sur claies, la mise en silo). Ce système peut fonctionner aussi en interne, sur l'exemple de la « Banque de céréales ». Dans ce cas, une organisation (association, coopérative) achète à un meilleur prix la denrée à ses membres lorsque les prix sont bas, puis la revend à ses membres lorsque les prix sont hauts, à un prix moins élevé qui couvre juste le coût de l'organisation. En investissant aussi dans le transport (option 4), les paysan·ne·s gagnent un meilleur contrôle sur la distribution de leurs produits dans l'espace et dans le temps. Si les volumes sont réunis, la mise en place d'une coopérative est à envisager. Comme souligne le GRAD, « elles ont l'avantage d'avoir un accès facilité à la matière première, elles donnent une meilleure valeur ajoutée et elles offrent des emplois dans les zones rurales. Aujourd'hui 90% de la nourriture consommée dans les pays d'Afrique de l'Ouest est achetée. ».

**Option 6 :** Se lancer dans la transformation. La confection des aliments donne une valeur ajoutée (exemples : confitures, fruits confits, jus de fruits, conserves, etc.). Comme le rappelle le GRAD, « Le secteur de la transformation est créateur d'emplois, en particulier pour les femmes et porteur d'avenir (résilience écologique) en débouchés pour une production agroécologique ». Plusieurs associations couvrent les besoins des paysan·ne·s. Elles forment les producteurs·trices aux techniques de transformation, les épaulent à promouvoir leurs produits auprès des consommateurs pour qu'ils apprécient les aliments locaux (**voir fiche B : Modèles économiques**).

### LES AVANTAGES DE LA TRANSPARENCE

La transparence sur les filières agricoles est un allié des paysan-ne-s et les nouvelles technologies la facilitent. Favoriser une collaboration entre acteurs (par filière ou par territoire), travailler avec l'État dans la durée, renforcer les membres de collectifs (plateformes, cadres de concertation...) génère un dialogue constructif. Une meilleure compréhension des contraintes de chacun constitue un préalable pour s'engager en commun sur des thèmes précis. Les organisations paysannes font le choix petit à petit de s'allier avec les autres acteurs hors filière dans une logique de partenariat dans des cadres de concertation. Ces cadres incluent les producteurs, les transformateurs, les commerçants, les services décentralisés de l'État et les institutions financières. Au Sénégal, le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) est exemplaire, fruit d'un long et patient travail mené par des leaders paysans visionnaires. Parfois des cadres de concertation naissent grâce à l'appui de structures externes d'accompagnement, dans une dynamique de renforcement de l'ensemble de la chaîne de valeur. Il s'agit de pôles d'entreprises agricoles (PEA), de réseaux d'acteurs, d'interprofessions ou de plateformes d'innovation. Les cadres informels sont aussi importants pour dynamiser l'échange entre les acteurs. Combinés, l'approche filière et ces cadres de concertation sont prometteurs : « Mbolo moy dole : ensemble, tout devient possible ».

### LE POSSIBLE RÔLE DE L'ÉTAT

Des marges de manœuvre existent dans le respect des règles de l'OMC comme le montrent plusieurs pays : le Nigéria, la Communauté des États de l'Afrique de l'Est ou encore le Kenya ont fortement augmenté les tarifs douaniers sur les importations de riz ou de lait afin de stimuler la production nationale. L'importation de riz au Burundi analysée par l'IREC montre qu'une politique d'État favorable aux importations peut nuire aux productions locales et aux exploitations paysannes. Cette étude a permis aux organisations paysannes de se mobiliser autour d'une plateforme commune et de négocier avec l'État une diminution de l'acceptation de dons de riz importé.

Au Rwanda, le partenaire de SeCoDév est allié à l'État en participant au comité des acteurs de la chaîne de production de la pomme de terre. L'État rachète une partie des semences aux coopératives du projet pour les redistribuer gratuitement aux plus démunis. Ceci a un double effet positif : les couches les plus vulnérables de la population sont soutenues et les membres des coopératives peuvent compter sur un acheteur sûr.



## Association pour le Développement des Aires Protégées (Adap) – Miel

Les apiculteurs du District de Mlele en Tanzanie produisent un miel issu des réserves forestières de la région. Toutefois, sa commercialisation représente un défi en raison de l'enclavement de la région, de la qualité du miel et d'une méconnaissance du fonctionnement du marché par les producteurs.

“ Pour accéder à ce marché, la seule solution c'est de nous protéger, nous les producteurs, de protéger nos marchés et de nous accompagner. Cette protection ne peut venir que des autorités étatiques, des décideurs, ce n'est pas directement de notre ressort. ”

Malick Sow, Sénégal, FONGS.

Le projet mis en œuvre par l'ADAP visait à accompagner le développement d'une filière apicole de qualité afin de permettre une meilleure rémunération des producteurs. Les activités se sont concentrées sur l'amélioration des pratiques comme l'introduction de ruches modernes et l'amélioration du traitement (récolte, filtrage, décantation et conditionnement) par le biais de formations. En outre, un effort a été porté sur le packaging, le marketing et le fonctionnement des marchés.

Depuis 2015, l'association d'apiculteurs d'Inyonga IBA, partenaire de l'ADAP, est devenue l'une des rares organisations à voir son miel certifié par les autorités de certification tanzaniennes, ce qui permet son écoulement sur le marché de détail. Le projet a également soutenu la participation des apiculteurs aux foires commerciales des produits agricoles au niveau national où le miel a été plusieurs fois classé parmi les meilleurs du pays. Les revenus du miel ont augmenté de manière significative, aussi bien au niveau du producteur qu'au niveau de l'association d'apiculteurs.

## Genève Tiers-Monde (GeTM) : l'accès aux marchés locaux

GeTM soutient des partenaires locaux qui travaillent dans la promotion de la souveraineté alimentaire, l'égalité de genre, la gestion des ressources naturelles et l'économie sociale et solidaire. Active au Togo depuis plus de 35 ans, ses quatre partenaires locaux visent l'amélioration de cadre de vie des populations paysannes par l'introduction des techniques agroécologiques respectueuses de l'environnement, adaptées aux changements climatiques et génératrices de revenus. De manière générale, elle accompagne la transformation des organisations paysannes en coopératives simplifiées (OHADA), afin qu'elles deviennent de véritables actrices du développement économique local. Pour cela, une attention particulière est donnée à la participation citoyenne, ainsi qu'aux processus de gouvernance locale décentralisée. La priorité est donnée à l'inclusion des groupements de femmes et de jeunes.

“

Ce qui est intéressant avec l'ESOP c'est le système d'achat de riz par kilogramme et le paiement comptant. J'ai donc décidé de former une coopérative pour adhérer à l'ESOP depuis 2009. Notre coopérative fait partie des tontines de l'ESOP et l'ESOP paie notre production.”

Kouma Tougan, Togo,  
Coopérative ASSILASSIME.

Au vu des difficultés d'augmenter la production agricole, GeTM et ses partenaires visent l'amélioration de la qualité de la production et la création d'une valeur ajoutée par la transformation et la commercialisation de la production agricole. La transformation de la production s'avère un excellent moyen pour créer des revenus pour les femmes et les jeunes. Ainsi, dans la région des savanes, les femmes se sont organisées autour de plateformes locales de transformation agricole (fromage de soja, beignets). Ces plateformes fournissent de l'énergie solaire pour faire fonctionner les outils et appareils nécessaires à la fabrication des produits. L'acquisition d'un moto-tricycle leur permet d'être autonomes pour transporter leurs produits en ville afin de les commercialiser dans les marchés hebdomadaires.

Dans la Région centrale, une coopérative de femmes fabrique du jus de mangue et de gingembre. Le jus est commercialisé surtout à Sokodé, dans les restaurants et les divers locaux commerciaux. Une boutique est gérée par les femmes de la coopérative dans l'un des marchés les plus populaires. Le partenaire a également négocié des contrats d'achat-vente avec des organismes publics (hôpitaux, ministères) qui achètent le jus régulièrement ou lors des événements importants (formations, conventions, etc.).



Dans les régions Centrale et de la Kara, une vingtaine de coopératives de producteur-trice-s s'organisent ensemble pour planifier leurs productions et ne pas se faire de concurrence. Il s'agit surtout de travailler sur les différentes chaînes de valeur. Cela permet également à des petits artisans et commerçants urbains de s'impliquer dans le processus, créant ainsi des ponts entre les populations rurales et urbaines. Ces coopératives cherchent un équilibre entre une production accessible à la consommation locale et les cultures de rente, notamment la production de soja bio destinée à l'exportation. Chaque coopérative s'organise comme elle l'entend, mais la tendance est d'avoir, à l'intérieur de chaque coopérative, des groupements spécialisés mais complémentaires sur toute la chaîne de valeur (production de semences, production agricole, transformation, commercialisation).

**46 %**

des paysans et paysannes en Afrique Sub-saharienne habitent entre

**2 et 4 h**

d'un centre urbain et 34 % à plus de 5 heures.

Source : FIDA, 2011, Sub-Saharan Africa :  
The state of smallholders in agriculture

## LES ESOP : UNE EXPÉRIENCE TOGOLAISE SOUTENUE PAR GETM

Les entreprises de services et organisations de producteurs-trices (ESOP) sont un mécanisme qui articule et met en relation les deux parties prenantes. Dans la démarche ESOP, les producteurs-trice-s sont organisés-es en groupes économiques de production et de commercialisation appelés les « tontines commerciales » qui sont une forme d'organisation collective permettant de regrouper les productions atomisées pour un meilleur approvisionnement ; solidaires sur les livraisons à fournir à l'ESOP et sur le remboursement des crédits octroyés (intrants).

Une ESOP est une entreprise créée pour rendre des services aux petits et moyens producteurs afin d'augmenter et sécuriser durablement leur revenu. Ces structures permettent à de petits et moyens producteurs d'atteindre des nouveaux marchés exigeants en termes de quantité et de qualité (un petit producteur seul ne peut pas atteindre ces marchés) ainsi que de produire à un coût réduit et donc de dégager des bénéfices intéressants.

Une ESOP est une entreprise qui privilégie le dialogue et la transparence avec les producteurs-trice-s : elle prend des engagements (contrats) et les respecte. Elle donne la possibilité à ceux-celles-ci de devenir actionnaires : ils et elles ne sont pas que de simples fournisseurs de produits agricoles, mais sont aussi, avec les salariés, propriétaires de l'entreprise. Ces personnes ne gèrent pas l'entreprise, mais participent à la définition de son mode de fonctionnement et peuvent imposer à la direction de respecter les principes de dialogue et de transparence.

Grâce à la mise en place des ESOP, quatre entreprises (de soja, riz et viande) se sont développées avec succès et bénéficient déjà à 6'000 nouveaux producteurs, dont 35% de femmes et 50% de jeunes. Plus de 4'500 tonnes de riz et de soja ont été produites et commercialisées en 2019. Ces quatre ESOP s'articulent autour d'un réseau national formé de plus de 60 ESOP de tout le pays. Tant le riz que le soja sont commercialisés au niveau national sous une seule marque, ce qui a permis de faire une place aux produits togolais dans le marché des grandes villes.



### DÉFIS ET APPRENTISSAGES

- Consommatrices et consommateurs devraient être mieux informés du travail que fournissent les paysan-ne-s, ainsi que de la qualité et de la diversité des produits agricoles. Les paysan-ne-s devraient aussi mieux connaître les préférences de leur clientèle.
- L'Etat devrait soutenir un développement agricole régionalisé (infrastructure, institutions, formations), promouvoir les productions agroalimentaires locales et mener des politiques tarifaires (taxes sur les importations) afin que les produits locaux puissent concurrencer les produits importés.
- Le défi social est sérieux pour obtenir la confiance mutuelle, l'organisation commune et une bonne gestion entre des paysan-ne-s souvent marginalisés et individualistes. Au niveau local, il implique de longues négociations avec les paysan-ne-s, les autorités administratives et coutumières.
- La mise en place et l'animation de structures (associations, coopératives) engendrent des surcoûts administratifs, une flexibilité moindre et des risques de captation des décisions par quelques administrateurs-trices au détriment des paysan-ne-s.
- L'approche filière est périlleuse pour deux raisons : d'une part, le monde paysan vit éloigné des centres de décisions situés à la capitale, ne connaît pas les rouages politiques et ignore ses droits ; d'autre part, elle tend à privilégier quelques productions agricoles d'exportation hors du territoire, au lieu de favoriser la production et la diffusion de productions territoriales destinées à la consommation locale, plus intéressantes pour les producteurs-trices et l'environnement.

Avec le soutien du partage des savoirs

**FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION**  
Mettons le monde en mouvement

### POUR ALLER PLUS LOIN

- 📖 CFSI, 2019. Les batailles du Consommer local en Afrique de l'Ouest
- Entreprises, Territoires et Développement
- Association pour le Développement des Aires Protégées
- 📖 Nourrir les villes, défi de l'agriculture familiale

# Vers des indicateurs pour piloter la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire



Mettre en œuvre des projets de souveraineté alimentaire nécessite de disposer d'indicateurs à différents niveaux du système alimentaire (de la graine à l'assiette) et à différentes échelles de son territoire (famille paysanne, communauté rurale, région) pour saisir tant les changements sociaux, économiques, écologiques, que structurels.

Comme les projets s'inscrivent souvent dans un processus de transformation agraire, il est également nécessaire d'établir des indicateurs spécifiques qui permettront l'ajustement des activités menées, une amélioration continue globale du projet et une évaluation de son impact sur le long terme après son exécution.

En outre, la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales crée un contexte global favorable pour exécuter des projets de souveraineté alimentaire. En tenir compte nécessite des indicateurs spécifiques de conscientisation et de plaidoyer. Ces nouveaux indicateurs deviennent incontournables avec l'augmentation de la violence de par le monde à l'égard des défenseur·e·s des droits paysans.

## DÉFIS DANS L'IDENTIFICATION DE BONS INDICATEURS

L'établissement d'indicateurs de suivi pertinents pour mesurer les résultats et l'impact se heurte à trois grands types de défis. Tout d'abord, les choisir en amont du projet est un exercice délicat : le projet se limite à quelques années, alors que les changements souhaités prennent davantage de temps. Lorsque les indicateurs d'impact ne sont pas intégrés au projet, il est difficile pour les ONG de supporter les coûts d'une étude d'impact, ce qui fait que de telles études font souvent défaut.

Ensuite, il est nécessaire de limiter et de prioriser le nombre d'indicateurs. Suivre un nombre trop important d'indicateurs non priorisés génère une énorme charge de travail et crée un mécanisme de suivi compliqué, une véritable « usine à gaz » incapable de rendre compte des changements structurels à l'œuvre. Ces changements de fond se décrivent souvent mieux qualitativement (ex. la qualité des décisions est plus importante que leur quantité).

**75 %**  
des variétés comestibles ont  
disparu en moins d'un siècle.

Source : FAO.

Enfin, il est difficile de faire abstraction de la notion de sanction de la part du bailleur, souvent sous-jacente à la mesure des résultats : pour les porteurs du projet, elle représente le risque de ne plus accéder aux fonds lors de la prochaine phase si les résultats sont en -deçà des attentes. Dès lors, les porteurs du projet tendent à privilégier des indicateurs de résultats sur le court terme, peu ambitieux, aux dépens d'indicateurs de changements plus profonds, plus judicieux. Le cadre temporel de l'évaluation complique aussi cette situation : une nouvelle phase s'élabore souvent sans avoir pu prendre le recul nécessaire pour comprendre les effets de la première intervention. Il est donc tentant de surévaluer les résultats pour chaque indicateur au détriment d'une réflexion sur les actions à améliorer et sur l'évaluation correcte de l'impact. Ceci empêche aussi la formalisation de boucles d'apprentissage collectives vertueuses entre associations.

La Direction du Développement et de la Coopération (DDC) suisse a adopté des indicateurs de référence pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, afin d'agréger les contributions de l'ensemble des ONG suisses par rapport à l'Agenda 2030. Si la perspective sécurité alimentaire est insuffisante pour piloter les processus de transition vers la souveraineté alimentaire, relevons tout de même que la DDC introduit un indicateur d'efficacité des politiques publiques ainsi que la mesure du droit d'accès à la terre. Le mode de calcul des critères qui les composent est précisé. En outre, des associations se sont aussi lancées dans l'établissement d'indicateurs spécifiques à l'agroécologie, comme AgriSud au Biosivion.



### VERS DES INDICATEURS DÉFINIS PAR L'APPROCHE DE LA THÉORIE DU CHANGEMENT

Imposé au niveau des Organisations des Nations Unies, la Théorie du Changement (Theory of change - ToC) est reprise par différents bailleurs pour définir les indicateurs et évaluer les projets. Dépassant l'approche rigide et les relations causales linéaires du cadre logique, cette méthode vise à définir le changement ultime du projet, sa raison d'être. En partant de la situation initiale, il s'agit de cartographier les étapes nécessaires (préconditions ou changements préalables) afin d'arriver à accomplir le changement à long terme. Ainsi, cette méthode se focalise davantage sur les liens causaux non linéaires entre les actions du projet (indicateurs de résultats ou outputs) et leur impact à long terme (indicateurs d'effets ou outcomes). En outre, les étapes du processus de changement sont cartographiées pour faire ressortir les facteurs soutenant ou non ces changements. En reconnaissant que le projet est imbriqué dans un contexte social dynamique, la ToC permet aussi de se questionner sur le choix des indicateurs : La ToC distingue des indicateurs de long terme et de court terme dans le cadre d'un chemin ou processus de changement. **Ces indicateurs de changement ou marqueurs de progrès** suivent des modifications dans le comportement, les attitudes, les relations et les capacités qui contribuent au succès (voir Fiche E).

### ÉVENTAIL DES INDICATEURS

Les indicateurs de suivi présentés ici proviennent d'une part de la pratique effective des membres de la Plateforme Souveraineté Alimentaire (PSA) de la FGC et d'autre part de publications de référence. Ils sont regroupés par thèmes et suivent les principes de la Déclaration pour la souveraineté alimentaire. Les praticiennes et praticiens pourront puiser dans ce catalogue, prenant soin d'adapter la formulation à leur contexte ou d'en définir les sous-critères et leur échelle de notation pour les indicateurs qualitatifs.

## Priorité aux pratiques culturelles agroécologiques, à l'agriculture paysanne familiale et à la production agricole locale

### AGROÉCOLOGIE

- Nombre de groupes de paysan·ne·s pratiquant la recherche-action et partageant les résultats avec les autres membres de la communauté.
- Nombre de personnes formées restant actives dans un réseau de partage en agroécologie après un certain nombre d'années.
- Nombre et pourcentage d'exploitations paysannes dirigées par des femmes, par des hommes.
- Nombre d'hectares et pourcentage de champs/parcelles gérés par des femmes.
- Variété des outils de vulgarisation des formateurs et formatrices en agroécologie (boîte à images, techniques de culture, traitements post-récolte, stockage).
- Évolution du revenu agricole.
- Revenu des exploitations paysannes comparé aux exploitations conventionnelles.
- Nombre et variétés d'arbres par hectare cultivé.
- Nombre de paysans et paysannes appliquant des techniques agroécologiques (revitalisation des sols et de la biodiversité : paillage, compostage, association de cultures, couverture vivante, aménagements antiérosifs, utilisation du fumier animal, reboisement, lutte biologique contre les ravageurs, sélection de semences paysannes, utilisation durable de l'eau, etc.) basées sur les savoirs endogènes, culturels et traditionnels.
- Nombre et variétés d'animaux par ménage.
- Pourcentage de matière organique, nombre et variétés des organismes dans le sol (par exemple, nombre de vers de terre ou de termites par m<sup>2</sup>).

### DURABILITÉ ET PASSAGE À L'ÉCHELLE

- Pourcentage d'énergie, eau et nutriments utilisés par rapport à la situation initiale.
- Pourcentage d'intrants recyclés le long de la chaîne de production.
- Participation active et effective de jeunes et femmes au projet (pourcentage).
- Appréciation du bien-vivre des bénéficiaires par rapport à la situation initiale (critères alimentaires, de santé, économique, sociaux, d'autonomie, etc).
- Taux d'emplois par rapport à la situation initiale.
- Niveau de la démultiplication des bonnes pratiques, des formations, des outils pédagogiques pour un passage à l'échelle (local, régional, national, par visite d'échange, par participation à des événements internationaux, par diffusion radio, etc.).

## Droit d'accès aux ressources naturelles, en particulier à la terre, à l'eau et aux semences

### FONCIER

- Nombre de jeunes installés sur leurs terres ou pouvant vivre de leurs récoltes en exerçant des droits collectifs d'accès à la terre (désagrégé par âge et par sexe).
- Surface cultivée en propriété ou droits collectifs de longue durée par rapport à la surface cultivée en location (en hectares, désagrégé par sexe).
- Évolution des surfaces de terres cultivées.

### SEMENCES - BIODIVERSITÉ

- Pourcentage de semences échangées ou de sa propre production par rapport aux semences achetées.
- Pourcentage de paysan·ne·s (ou de groupements paysans) autonomes dans la production semencière.
- Nombre de producteurs·trices ayant mis en place des champs de multiplication de semences ou se fournissant auprès d'un groupe dédié assurant la qualité.
- Nombre de variétés disponibles pour une même espèce.
- Nombre de communautés qui réalisent des diagnostics des variétés cultivées et non cultivées.

## Des prix agricoles tenant compte des coûts de production et un commerce plus équitable

### COMMERCIALISATION

- Nombre de nouveaux produits agroécologiques disponibles sur le marché local (ex. pains avec farine de mil, bouillons naturels...).
- Pourcentage de revenus issus de la vente directe aux consommateurs.
- Utilisation des canaux de commercialisation rémunérateurs et fiables, après test des différentes options.
- Nombre de membres du réseau de commercialisation solidaire, qui traduit l'intérêt de la population à acheter le produit.
- Existence d'une marque collective.
- Établissement d'une filière locale.
- Efficacité du processus de concertation entre les acteurs de la chaîne de valeur.

### ENTREPRENEURIAT RURAL ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Nombre d'entreprises sociales et solidaires créées/ accompagnées en zone rurale, en lien avec les circuits courts (transformation des produits agroécologiques, reforestation et plantes médicinales, technologies agricoles adaptées, bio-intrants, etc.).
- Évolution d'un fonds solidaire de soutien à la création d'entreprises.
- Connaissances en gestion financière des jeunes ruraux.

## L'accès universel à une alimentation saine et diversifiée

### SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITION

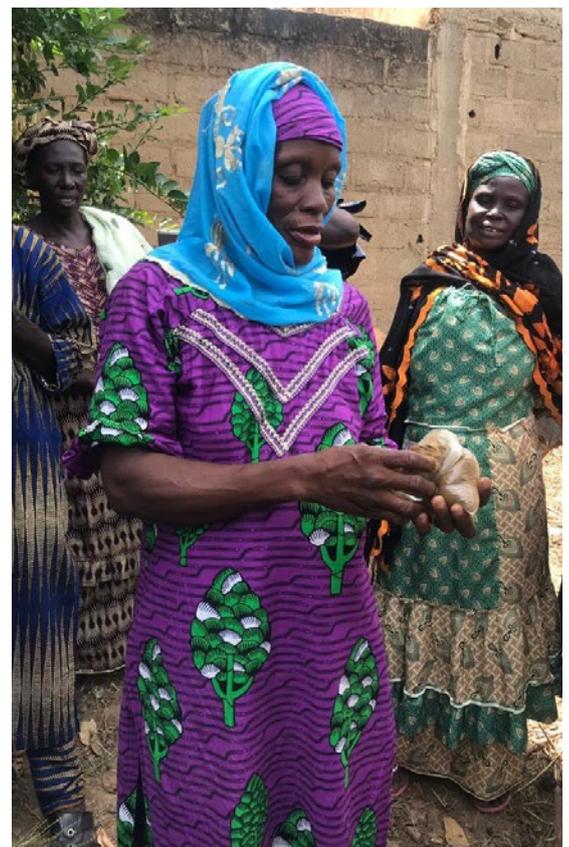
- Nombre d'aliments en période de soudure.
- Durée de la période de soudure.
- Nombre de personnes consommant des produits locaux.
- Pourcentage de dépenses pour les produits locaux.
- Nombre de dispositifs de stockage/transformation pour vendre au meilleur moment.
- Un indicateur de santé, par exemple le taux de malnutrition chez les enfants.

### CONSOMMER LOCAL

- Nombre de nouveaux plats culinaires adoptés.
- Nombre de plats disparus réintroduits à base de produits de la biodiversité non cultivée.
- Nombre de consommateurs et consommatrices sensibilisés au consommer local.

En Afrique de l'Ouest, la poudre de lait importée et ré-engraissée à l'huile de palme est 2 à 3 fois moins chère que le lait local.

Source : CFSI, 2019.





## Reconnaissance des droits des paysans, des paysannes et des autres personnes travaillant dans les zones rurales

### FORMATION

- Pourcentage de personnes « installées » sur leurs terres après formation en agroécologie.
- Évolution de la stratégie de formation et de formations continues (nombre de formations et leurs objectifs sur les droits des paysans, le plaidoyer et les stratégies de mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysans (ci-après : UNDROP), sur les modèles économiques, l'entrepreneuriat et les aspects organisationnels).
- Part du budget assignée à la mise en place et au suivi du système de démultiplication des formations.
- Connaissance des mécanismes de prévention des risques, de protection et de dénonciation liés aux droits humains et droits des paysans.

### PLAIDOYER

- Nombre d'actions de plaidoyer en faveur de mesures agroécologiques et de mesures liées aux droits des paysans dans les politiques nationales.
- Pourcentage de personnes sensibilisées sur les semences paysannes et le consommateur local au niveau d'une région ou d'un pays.
- Nombre d'organisations paysannes constituant un mouvement national pour construire un plaidoyer lié aux effets du projet (ex. sur les changements dans la filière café, sur la production locale de semences, sur l'importation de produits agricoles, sur les droits des paysans).
- Nombre d'hommes ruraux et de femmes rurales maîtrisant et utilisant des médias communautaires.
- Niveau d'influence auprès de décideurs locaux et nationaux.
- Nombre d'espaces de discussions démocratiques sur le rôle de l'agriculture paysanne familiale, la souveraineté alimentaire et/ou la mise en œuvre de la Déclaration UNDROP.

### COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Existence d'une communication envers tous les services de l'Etat sur le contenu de la UNDROP.
- Coordination fonctionnelle entre les différents ministères au sujet de la UNDROP.
- Existence et partenariat avec un réseau de juristes et avocats experts de la UNDROP.

## L'EXEMPLE EMBLÉMATIQUE DE L'INDICATEUR CONTROVERSÉ DU RENDEMENT À L'HECTARE

Utilisé seul, l'indicateur « rendement à l'hectare d'une variété » donne souvent une lecture tronquée de l'impact du projet. Par exemple, l'augmentation du rendement à court terme peut être liée à une monoculture et à l'utilisation de produits agrochimiques. Ceci pose un double problème : les coûts de production augmentent avec l'épandage d'intrants, donnant lieu à une baisse du revenu agricole ; le sol se dégrade et la biodiversité s'effondre, conduisant à une baisse de rendement sur plusieurs cycles culturels. Pour y pallier, on privilégiera d'une part la mesure du rendement des cultures associées sur une même parcelle, comme c'est souvent le cas en agroécologie et d'autre part, on complètera la mesure du rendement avec l'indicateur « augmentation du revenu agricole ». Son calcul est complexe et nécessite de maîtriser les coûts de production et les prix de vente et donc d'instaurer le suivi de ces données avec les familles paysannes. Une attention particulière est à porter aux coûts des intrants (compost, moyens de lutte biologique, etc.). Dans la pratique on utilise parfois des indicateurs indirects, comme l'utilisation d'huile dans la cuisine, par exemple, pour évaluer le revenu des familles.

Pour aller plus loin sur cette question, voir le guide d'AgriSud, Conseil en gestion au TPE agricoles familiales.

## Participation des populations à la définition des politiques agricoles

### AUTONOMIE

- Projet directement porté par l'organisation paysanne.
- Relation politique des paysan·ne·s (ex. monopole, oligopole) sur les acteurs en aval de la chaîne agro-alimentaire.
- Nombre de paysans/organisations paysannes continuant à bénéficier des résultats (techniques, institutionnels, politiques) du projet x années après la fin du projet.
- Autonomisation des organisations bénéficiaires : meilleure structuration, indépendance financière, création d'une identité collective, mise en réseaux avec d'autres organisations.

### PARTICIPATION

- Développement des capacités des bénéficiaires au niveau individuel, désagrégé par sexe.
- Nombre de personnes actives dans le travail agricole dans la famille.
- Pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes (coopératives, associations, etc.).
- Nombre d'actions communes réalisées et d'épargne collectée (gouvernance responsable).
- Cocréation, partage de connaissances et synergies lors de toutes les étapes du projet (diagnostic, montage, exécution et évaluation).
- Nombre de leaders communautaires soutenus.
- Nombre de participations à des réseaux internationaux soutenus.

## Inciter les gouvernements à intégrer des indicateurs communs de suivi de la Déclaration UNDROP

La Via Campesina a conçu une stratégie sur plusieurs niveaux. Aux niveaux local et national, les organisations membres et les partenaires doivent s'appropriier du contenu de La Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, puis analyser la situation dans leur pays : adéquation ou non de la politique intérieure et extérieure avec les objectifs de la UNDROP, identification de partenaires potentiels (décideurs politiques, parlementaires, juristes, représentations d'organismes onusiens), développement avec les partenaires et alliés de propositions basées sur les expériences concrètes des projets (plaidoyer). Ce travail est actuellement réalisé en Suisse par le collectif « Friends of the déclaration », composé d'Uniterre, du CETIM, de Swissaid, Pain pour le Prochain, EPER, Action de Carême, FIAN Suisse et l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains de Genève. Les critères d'analyse établis en commun servent à établir la ligne de base et donc les futurs indicateurs à suivre.

Au niveau international, la Via Campesina œuvre pour que les rapporteurs spéciaux, les organismes internationaux (Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, FAO, FIDA, PAM, etc.) intègrent les objectifs de la UNDROP (et donc ses indicateurs) dans leurs outils d'analyse et de suivi.

➤ **Sur le site d'Uniterre**, vous trouvez un manuel illustré sur la déclaration UNDROP (FR, EN, ES, DE) et l'étude « La politique extérieure de la Suisse et la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales ».

Avec le soutien du partage des savoirs

**FEDERATION  
GENEVOISE  
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement

### POUR ALLER PLUS LOIN

- 📖 Mémento pour l'évaluation de l'agroécologie. Méthode pour évaluer ses effets et les conditions de son développement. GTAE, 2019
- 📖 AgriSud, 2015 : Conseil de gestion aux TPE agricoles familiales. Guide
- 📖 Meriem Trabelsi. Comment mesurer la performance agroécologique d'une exploitation agricole pour l'accompagner dans son processus de transition ? Géographie. Université Paul Valéry – Montpellier III, 2017
- 📖 F3E, 2012 : Repères sur les théories du changement
- Direction du développement et de la coopération, indicateurs de référence 2020 Agriculture et sécurité alimentaire